

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

## Eutelsat Communications

Exercice clos le 30 juin 2019

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de € 8 320 000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Eutelsat Communications

Exercice clos le 30 juin 2019

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Eutelsat Communications,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Eutelsat Communications relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'Indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 4.1.1 et 4.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui présentent les changements de méthodes comptables relatifs à la première application des normes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 16 « Contrats de location ».

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ■ Evaluation des actifs immobilisés et durée d'utilisation des satellites

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 Juin 2019, l'actif immobilisé du Groupe s'élève à 6,3 milliards d'euros au regard d'un total de bilan de 8,3 milliards d'euros. Cet actif immobilisé est essentiellement composé des écarts d'acquisitions et des contrats clients et relations associées comptabilisés dans le cadre de regroupements d'entreprises, des satellites en orbite ou en cours de construction, des droits d'utilisation ainsi que des équipements au sol.</p>	<p>Les notes 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités d'amortissement des contrats clients et relations associées et celles des satellites en orbite ainsi que les modalités de réalisation des tests de perte de valeur.</p>
<p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs et la détermination de la durée d'amortissement des satellites en orbite sont des points clé de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes du Groupe, (ii) des estimations nécessaires pour déterminer la durée d'utilisation attendue des satellites ainsi que l'horizon des flux de trésorerie d'exploitation qui reposent sur des évaluations techniques (iii) du jugement nécessaire à la détermination des unités génératrices de trésorerie, et (iv) des estimations et hypothèses utilisées pour la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.</p>	<p>Nous avons examiné les travaux réalisés par le groupe pour déterminer la durée d'utilité des satellites et la cohérence des durées retenues avec les données techniques disponibles.</p> <p>Nous avons également examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur, en particulier la détermination des unités génératrices de trésorerie et les méthodes d'estimation de la valeur recouvrable. Nous avons porté une attention particulière aux unités génératrices de trésorerie pour lesquelles la valeur comptable est proche de la valeur recouvrable estimée, celles dont l'historique de performance est limité compte-tenu du caractère récent des lancements de satellites, et celles impactées par des environnements économiques volatiles.</p> <p>Nous avons par ailleurs apprécié les principales estimations retenues par la direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie, à partir des informations disponibles, parmi lesquelles les perspectives de marché, les carnets de commandes et les réalisations passées. Nous avons apprécié la pertinence des taux d'actualisation retenus, avec l'assistance de nos experts en évaluation financière et nous avons réalisé des tests de sensibilité.</p>

## ■ Reconnaissance du chiffre d'affaires et dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2019, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 1,3 milliards d'euros et les créances clients et actifs sur contrats clients inscrits au bilan du Groupe s'élèvent à 0,3 milliards d'euros. Le Groupe est amené à traiter avec de multiples clients en France et à l'étranger. Le chiffre d'affaires est principalement constitué des produits contractuels liés à l'attribution de capacité satellitaire sur la base de conditions contractuelles. Les contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années. Le chiffre d'affaires pour les contrats est reconnu selon les modalités décrites en note 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés, étant précisé que le groupe a appliqué de façon rétrospective la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, comme indiqué dans la note 4.1.1 de l'annexe aux comptes.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires et la détermination des provisions sur les créances clients et actifs sur contrats clients sont des points clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe, de la diversité et du volume des contrats existant entre le Groupe et ses clients, ainsi que du jugement nécessaire à l'appréciation du caractère recouvrable des créances clients tout au long de la vie des contrats.</p>	<p>Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et la dépréciation des créances clients inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substance, sur les comptes en eux-mêmes.</p> <p>Nos travaux relatifs au contrôle interne ont porté principalement sur la contractualisation, la facturation, le recouvrement et la comptabilisation du chiffre d'affaires. Nous avons examiné les procédures mises en œuvre par le Groupe et testé les contrôles clés identifiés. Nos travaux ont également inclus dans nos équipes des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'informations de manière à évaluer certains contrôles applicatifs sur les données intégrées dans le système et servant à la reconnaissance du chiffre d'affaires.</p> <p>Nos contrôles de substance, relatifs au chiffre d'affaires et aux dépréciations des créances clients, ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ analyser les clauses contractuelles sur un échantillon de contrats, notamment les nouveaux contrats les plus significatifs de la période et les opérations particulières, afin d'examiner le traitement comptable applicable ;</li><li>▪ apprécier les hypothèses utilisées dans la reconnaissance du chiffre d'affaires et l'estimation des perspectives de recouvrement des créances ;</li><li>▪ examiner avec la direction les raisons du retard de paiement de certains clients et la pertinence des provisions associées en considérant, entre autres, les facteurs tels que les dépôts de garantie, les plans de paiements négociés, l'historique de paiement et les relations commerciales en cours entre ces clients et le Groupe ;</li><li>▪ contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la méthodologie du Groupe.</li></ul> <p>Dans le cadre de la première application de la norme IFRS 15, nous avons examiné les modalités de sa mise en œuvre, pour les principales catégories de contrats clients, ainsi que le caractère approprié des informations présentées à ce titre dans l'annexe des comptes consolidés.</p>

## ■ Reconnaissance des impôts courants et différés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2019, la charge d'impôts sur les résultats s'élève à 76,3 millions d'euros, et les impôts différés actifs et passifs inscrits au bilan s'élèvent respectivement à 2,7 millions d'euros et 229,1 millions d'euros, comme présentés dans les notes 6.6, et 7.7 de l'annexe des comptes consolidés.</p> <p>La reconnaissance des impôts courants et différés constitue un point clé de l'audit compte tenu du jugement nécessaire à leur évaluation et de l'importance des impacts induits par les évolutions récentes de la réglementation fiscale, en particulier en France, dans cadre de la Loi de Finances pour 2019, tel que décrit dans la note 2.3 de l'annexe des comptes consolidés.</p>	<p>Nous avons apprécié, avec l'aide de nos experts en fiscalité, les principales hypothèses retenues par la direction lors de la détermination des positions d'impôts courants et différés. A ce titre, nous avons examiné les incidences comptables des changements dans les législations fiscales applicables, notamment en France.</p> <p>Nous avons examiné les calculs d'impôts courants et différés pour les entités les plus significatives.</p> <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations financières présentées dans l'annexe des comptes consolidés.</p>

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les Informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Eutelsat Communications par les Assemblées Générales du 10 novembre 2009 pour le cabinet Ernst & Young et Autres et du 20 juillet 2005 pour le cabinet Mazars.

Au 30 juin 2019, le cabinet Ernst & Young et Autres était dans la dixième année de sa mission et le cabinet Mazars était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption (dont quatorze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Antérieurement, le cabinet Ernst & Young Audit était commissaire aux comptes depuis 2005.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 2 août 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Achour Messas

ERNST & YOUNG et Autres



Pierre-Henri Pagnon

# **Groupe Eutelsat Communications**

**Société anonyme au capital de 232 774 635 euros**

**Siège social: 70, rue Balard 75 015 Paris**

**481 043 040 R.C.S. Paris**

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**AU 30 JUIN 2019**



## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros, sauf données par action)	Note	30 juin 2018 <sup>(1)</sup>	30 juin 2019
<b>Produits des activités ordinaires</b>	6.1	<b>1 390,5</b>	<b>1 321,1</b>
Coûts des opérations	6.2	(97,4)	(90,6)
Frais commerciaux et administratifs	6.2	(214,8)	(198,0)
Dotations aux amortissements	7.1.1, 7.1.2, 7.1.3	(506,0)	(518,8)
Autres produits et charges opérationnelles	6.3	(18,5)	12,5
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>554,0</b>	<b>526,1</b>
Coût de la dette nette		(95,2)	(86,5)
Autres éléments financiers		(10,1)	(4,9)
<b>Résultat financier</b>	6.4	<b>(105,2)</b>	<b>(91,5)</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6.5	(2,2)	(1,3)
<b>Résultat net avant impôt</b>		<b>446,6</b>	<b>433,4</b>
Impôts sur les sociétés	6.6	(142,9)	(76,3)
<b>Résultat net</b>		<b>303,7</b>	<b>357,0</b>
Part attribuable au Groupe		291,6	340,4
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		12,1	16,6
<b>Résultat de base et dilué par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat Communications <sup>(2)</sup></b>	6.7	<b>1,254</b>	<b>1,463</b>

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15. Ils n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16, le Groupe ayant opté pour une application rétrospective modifiée. Les effets de l'application des deux nouvelles normes sur les comptes du Groupe sont présentés dans la note 4.1 « Base de préparation des comptes ».

(2) Il n'existe pas d'instrument dilutif aux 30 juin 2018 et 2019.

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2018 <sup>(1)</sup>	30 juin 2019
<b>Résultat net</b>		<b>303,7</b>	<b>357,0</b>
<b>Autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global</b>			
Écart de conversion	7.5.4	(26,5)	6,5
Effet d'impôt		(4,9)	11,2
Variations de juste valeur des instruments de couverture <sup>(2)</sup>	7.5.3	(33,6)	(14,4)
Effet d'impôt		11,4	(17,8)
<b>Autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global</b>			
Variations des engagements de retraite		(2,0)	(22,4)
Effet d'impôt		(1,2)	5,8
<b>Total autres éléments de gains et pertes du résultat global</b>		<b>(56,8)</b>	<b>(31,2)</b>
<b>Total état du résultat global</b>		<b>246,9</b>	<b>325,9</b>
Part attribuable au Groupe		236,9	310,4
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>(3)</sup>		10,0	15,5

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15. Ils n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16, le Groupe ayant opté pour une application rétrospective modifiée. Les effets de l'application des deux nouvelles normes sur les comptes du Groupe sont présentés dans la note 4.1 « Base de préparation des comptes ».

(2) Les variations de juste valeur des instruments de couverture ne concernent que les couvertures de flux de trésorerie, les couvertures d'investissement net à l'étranger étant présentées en écarts de conversion.

(3) La part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle se décompose comme suit :

- 12,1 millions d'euros de résultat net au 30 juin 2018 et 16,6 millions d'euros au 30 juin 2019
- (1,9) million d'euros d'autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global au 30 juin 2018 et (0,5) million d'euros au 30 juin 2019 et
- (0,1) million d'euros d'autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global au 30 juin 2018 et (0,6) million d'euros au 30 juin 2019.

# ETATS CONSOLIDES DE LA SITUATION FINANCIERE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2018 <sup>(1)</sup>	30 juin 2019
<b>Actif</b>			
Écarts d'acquisition	7.1.1	1 197,5	1 206,1
Immobilisations incorporelles	7.1.1	653,6	575,5
Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	7.1.2	4 761,7	3 881,4
Droits d'utilisation sur contrats de location	7.1.3	-	657,9
Titres des sociétés mises en équivalence	6.5	4,3	-
Actifs financiers non courants	7.3.3	17,4	13,6
Actifs sur contrats clients non courants	7.2	24,7	30,2
Actifs d'impôts différés	7.7	4,6	2,7
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>6 663,8</b>	<b>6 367,4</b>
Stocks		2,1	3,9
Créances clients et comptes rattachés	7.2.1	296,8	284,7
Actifs sur contrats clients courants	7.2	46,9	49,0
Autres actifs courants		29,9	25,5
Actif d'impôt exigible		4,5	22,4
Actifs financiers courants	7.3.3	16,9	83,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.3.1	733,5	1 455,4
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 130,6</b>	<b>1 924,2</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>7 794,4</b>	<b>8 291,6</b>

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15. Ils n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16, le Groupe ayant opté pour une application rétrospective modifiée. Les effets de l'application des deux nouvelles normes sur les comptes du Groupe sont présentés dans la note 4.1 « Base de préparation des comptes ».

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2018 <sup>(1)</sup>	30 juin 2019
<b>Passif</b>			
Capital social	7.5.1	232,8	232,8
Primes liées au capital		738,1	738,1
Réserves et résultat consolidés		1 695,5	1 710,1
Participations ne donnant pas le contrôle		181,2	186,4
<b>Total capitaux propres</b>		<b>2 847,4</b>	<b>2 867,4</b>
Dettes financières non courantes	7.3.2	2 434,8	2 873,1
Dettes locatives non courantes	7.3.3	-	507,2
Autres passifs financiers non courants	7.3.3	695,8	60,8
Dettes sur immobilisations non courantes		17,9	7,7
Passifs de contrats clients non courants	7.2.3	125,0	129,0
Provisions non courantes	7.6	107,1	130,8
Passifs d'impôts différés	7.7	264,8	229,1
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>3 645,4</b>	<b>3 937,7</b>
Dettes financières courantes	7.3.2	860,9	986,0
Dettes locatives courantes	7.3.3	-	75,1
Autres dettes et passifs financiers courants	7.3.3	216,9	230,8
Fournisseurs et comptes rattachés		56,3	61,7
Dettes sur immobilisations courantes		44,7	55,0
Impôt à payer		10,6	2,5
Passifs de contrats clients courants	7.2.3	81,6	59,5
Provisions courantes	7.6	30,6	16,0
<b>Total des passifs courants</b>		<b>1 301,7</b>	<b>1 486,6</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>7 794,4</b>	<b>8 291,6</b>

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15. Ils n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16, le Groupe ayant opté pour une application rétrospective modifiée. Les effets de l'application des deux nouvelles normes sur les comptes du Groupe sont présentés dans la note 4.1 « Base de préparation des comptes ».

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2018 <sup>(1)</sup>	30 juin 2019
<b>Flux d'exploitation</b>			
Résultat net		303,7	357,0
Résultat des sociétés mises en équivalence	6.5	2,2	1,3
Charges d'impôts et d'intérêts, autres éléments d'exploitation		282,2	145,9
Dotations aux amortissements et aux provisions		530,3	552,3
Impôts différés	7.7	(36,3)	(36,6)
Variations des clients et comptes rattachés		(36,0)	(1,1)
Variations des charges des actifs sur contrats clients et autres actifs		2,7	(9,9)
Variations des fournisseurs et comptes rattachés		5,5	3,3
Variations des passifs de contrats clients et autres passifs		(11,9)	(27,9)
Impôts payés		(161,6)	(136,2)
<b>Trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>		<b>880,8</b>	<b>848,2</b>
<b>Flux d'investissements</b>			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	7.1.1, 7.1.2	(298,8)	(210,8)
Prises de contrôle	3.2.2	(61,4)	-
Cessions <sup>(2)</sup>		302,0	67,8
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et autres mouvements	6.5	(5,2)	(0,3)
<b>Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement</b>		<b>(63,3)</b>	<b>(143,3)</b>
<b>Flux de financement</b>			
Distributions		(295,4)	(310,5)
Augmentation des emprunts	7.3.2	-	1 400,0
Remboursement des emprunts	7.3.2	(23,7)	(823,7)
Remboursement des dettes locatives		(35,7)	(88,7)
Frais d'émission d'emprunt		-	(12,6)
Intérêts et autres frais financiers payés		(107,9)	(117,2)
Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>(3)</sup>		(28,0)	-
Primes et soultes payées sur instruments financiers dérivés		-	(32,9)
Autres variations		(0,7)	(0,4)
<b>Trésorerie utilisée par les opérations de financement</b>		<b>(491,4)</b>	<b>14,0</b>
Incidence des variations de change sur la trésorerie		(0,6)	3,0
<b>Augmentation/(Diminution) de la trésorerie</b>		<b>325,5</b>	<b>721,9</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>408,0</b>	<b>733,5</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>733,5</b>	<b>1 455,4</b>
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie à clôture de l'exercice	7.3.1	733,5	1 455,4
dont Découverts compris dans les dettes à clôture de l'exercice		-	-

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15. Ils n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16, le Groupe ayant opté pour une application rétrospective modifiée. Les effets de l'application des deux nouvelles normes sur les comptes du Groupe sont présentés dans la note 4.1 « Bases de préparation des comptes ».

(2) Au 30 juin 2019, les cessions incluent la cession du satellite E25B, voir Note 2.1. « Cession de participation dans le satellite E25B ». Au 30 juin 2018, les cessions intègrent la cession de la participation que le Groupe détenait dans l'opérateur Hispasat pour un montant de 302 millions d'euros (paiement en numéraire). Cette cession n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018.

(3) Les opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle au 30 juin 2018 correspondent au rachat de la participation minoritaire détenue dans la société Broadband4Africa pour 28 millions d'euros.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros sauf données par actions)	Capital social			Réserves et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Nombre	Montant	Primes				
<b>Au 30 juin 2017 <sup>(2)</sup></b>	<b>232 774 635</b>	<b>232,8</b>	<b>738,1</b>	<b>1 740,3</b>	<b>2 711,1</b>	<b>202,4</b>	<b>2 913,5</b>
Résultat net de la période	-	-	-	291,6	291,6	12,1	303,7
Autres éléments de gains et pertes du résultat global	-	-	-	(54,8)	(54,8)	(2,1)	(56,8)
<b>Total du résultat global</b>	-	-	-	<b>236,8</b>	<b>236,8</b>	<b>10,0</b>	<b>246,9</b>
Actions propres	-	-	-	1,2	1,2	-	1,2
Distributions de dividendes	-	-	-	(281,4)	(281,4)	(14,1)	(295,4)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites	-	-	-	0,1	0,1	0,1	0,2
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres <sup>(3)</sup>	-	-	-	(1,9)	(1,9)	(17,0)	(18,9)
<b>Au 30 juin 2018 <sup>(2)</sup></b>	<b>232 774 635</b>	<b>232,8</b>	<b>738,1</b>	<b>1 695,1</b>	<b>2 665,9</b>	<b>181,4</b>	<b>2 847,5</b>
Résultat net de la période	-	-	-	340,4	340,4	16,6	357,0
Autres éléments de gains et pertes du résultat global <sup>(3)</sup>	-	-	-	(30,0)	(30,0)	(1,1)	(31,2)
<b>Total du résultat global</b>	-	-	-	<b>310,4</b>	<b>310,4</b>	<b>15,5</b>	<b>325,8</b>
Actions propres	-	-	-	(0,1)	(0,1)	-	(0,1)
Distributions de dividendes	-	-	-	(295,3)	(295,3)	(15,3)	(310,6)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites	-	-	-	0,4	0,4	-	0,4
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres	-	-	-	(0,6)	(0,6)	5,1	4,4
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>232 774 635</b>	<b>232,8</b>	<b>738,1</b>	<b>1 709,9</b>	<b>2 680,7</b>	<b>186,7</b>	<b>2 867,4</b>

(1) Les transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle sont principalement expliquées par le rachat de la participation minoritaire détenue par IntraMed dans la société Broadband4Africa.

(2) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15. Ils n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16, le Groupe ayant opté pour une application rétrospective modifiée. Les effets de l'application des deux nouvelles normes sur les comptes du Groupe sont présentés dans la note 4.1 « Bases de préparation des comptes ».

(3) Les variations des autres éléments de gains et pertes du résultat global sont détaillées dans les notes 7.5.3 « Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers » et 7.5.4 « Réserve de conversion ».

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

<b>NOTE 1. PRESENTATION GENERALE</b> .....	<b>9</b>
1.1 Activité .....	9
1.2 Exercice fiscal .....	9
1.3 Approbation des comptes .....	9
<b>NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE</b> .....	<b>9</b>
2.1 Cession de participation dans le satellite EUTELSAT 25B .....	9
2.2 Emissions obligataires .....	9
2.3 Loi de finances 2019 .....	9
2.4 Lancement du satellite EUTELSAT 7C .....	9
<b>NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION</b> .....	<b>10</b>
3.1 Périmètre de consolidation .....	10
3.2 Principales évolutions du périmètre de consolidation .....	12
<b>NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION</b> .....	<b>12</b>
4.1 Bases de préparation des comptes .....	12
4.2 Règles de présentation .....	15
4.3 Jugements comptables et estimations significatives .....	15
<b>NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE</b> .....	<b>16</b>
<b>NOTE 6. NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>16</b>
6.1 Chiffre d'affaires .....	16
6.2 Charges opérationnelles .....	17
6.3 Autres produits et charges opérationnels .....	19
6.4 Résultat financier .....	20
6.5 Titres des sociétés mises en équivalence .....	20
6.6 Impot sur les sociétés .....	20
6.7 Résultat par action .....	21
<b>NOTE 7. NOTES ANNEXES DU BILAN</b> .....	<b>22</b>
7.1 Actifs immobilisés .....	22
7.2 Créances, actifs et passifs de contrats clients .....	28
7.3 Actifs et passifs financiers .....	30
7.4 Juste valeur des instruments financiers .....	36
7.5 Capitaux propres .....	39
7.6 Provisions .....	40
7.7 Actifs et passifs d'impôts différés .....	43
<b>NOTE 8. PARTIES LIEES</b> .....	<b>45</b>
<b>NOTE 9. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</b> .....	<b>46</b>
<b>NOTE 10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b> .....	<b>46</b>

## **NOTE 1. PRESENTATION GENERALE**

### **1.1 ACTIVITE**

Exploitant de la capacité sur 37 satellites, le Groupe est l'un des leaders dans les services fixes par satellite. Il exploite et fournit principalement de la capacité pour des Services Vidéo, des Données Fixes, ainsi que des Services aux gouvernements et offre également de la capacité dans des applications de Connectivité (Haut Débit Fixe et Connectivité Mobile), à fort potentiel de croissance. Grâce à sa flotte de satellites, le Groupe couvre l'ensemble du continent européen, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Afrique sub-saharienne, une partie importante des continents asiatiques et le continent américain.

### **1.2 EXERCICE FISCAL**

L'exercice a une durée de 12 mois du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

### **1.3 APPROBATION DES COMPTES**

Les états financiers consolidés au 30 juin 2019 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 30 juillet 2019. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 7 novembre 2019.

## **NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **2.1 CESSION DE PARTICIPATION DANS LE SATELLITE EUTELSAT 25B**

En août 2018, le Groupe a vendu la part qu'il détenait dans le satellite EUTELSAT 25B (exploité à la position 25,5° Est) à son copropriétaire, Es'Hailsat pour 135 millions d'euros. La cession de cet actif non stratégique s'inscrit dans la stratégie d'optimisation du portefeuille d'activités du Groupe, conformément à une politique plus générale visant à maximiser la génération de trésorerie. Cette opération s'est traduite par un résultat de cession de 46,6 millions d'euros avant impôt. La transaction a été réglée à hauteur de 67,5M€ au 30 juin 2019, le solde devant intervenir au cours du prochain exercice.

### **2.2 EMISSIONS OBLIGATAIRES**

En octobre 2018, le Groupe a procédé à une émission obligataire d'un montant de 800 millions d'euros pour une durée de 7 ans arrivant à maturité en 2025 sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg. Cette émission obligataire a été réalisée par la filiale Eutelsat S.A. L'emprunt obligataire porte un coupon annuel de 2,0%. Cette émission obligataire permet à Eutelsat de refinancer les obligations émises le 14 décembre 2011 pour un nominal de 800 millions d'euros, portant un coupon de 5,0% et arrivées à échéance en janvier 2019.

En juin 2019, Le Groupe a procédé à une émission obligataire d'un montant de 600 millions d'euros pour une durée de 8 ans arrivant à maturité en 2027 sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg. Cette émission obligataire a été réalisée par la filiale Eutelsat S.A. L'emprunt obligataire porte un coupon annuel de 2,25%. Cette émission obligataire permet à Eutelsat de refinancer les obligations émises le 13 décembre 2013 pour un nominal de 930 millions d'euros, portant un coupon de 2,625% et venant à échéance en janvier 2020.

### **2.3 LOI DE FINANCES 2019**

La Loi de Finances pour 2019 du 30 décembre 2018 a introduit un nouvel article 247 au Code Général des Impôts (CGI) qui précise les modalités de détermination du résultat imposable en France des sociétés exploitant des satellites géostationnaires de télécommunication. L'application de ce nouvel article se traduit pour Eutelsat S.A. par l'exonération chaque année de la part des bénéfices attribuée aux satellites de la société exploités hors de France. L'impact sur la charge d'impôt de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élève à 73,7 millions d'euros.

### **2.4 LANCEMENT DU SATELLITE EUTELSAT 7C**

Le satellite EUTELSAT 7C a été lancé avec succès le 20 juin 2019. Il sera co-positionné à 7° Est avec le satellite EUTELSAT 7B. Sa mise en service commerciale est prévue pour la fin de l'année 2019.



## NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent la Société Eutelsat Communications S.A., ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable (l'ensemble constituant le « Groupe »).

### PRINCIPES COMPTABLES

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, généralement mais pas systématiquement accompagné de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister. La part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe est comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle.

Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Les comptes des entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20%.

### 3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 juin 2019, la liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2019	% d'intérêt au 30 juin 2019
Eutelsat Communications SA (société mère)	France	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat S.A.	France	IG	100,00%	96,38%
<b>Sous-groupe Eutelsat S.A.</b>				
Eutelsat Broadband Services	France	IG	100,00%	96,38%
Fransat S.A.S	France	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat do Brasil S.A. <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Participatoes <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	96,38%
Satmex Holding BV	Pays-Bas	IG	100,00%	96,38%
Satelites Mexicanos SMVS <sup>(1)</sup>	Mexique	IG	100,00%	96,38%
EAS Delaware Corp.	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%
Satelites Mexicanos Administracion SMVS <sup>(1)</sup>	Mexique	IG	100,00%	96,38%
Satelites Mexicanos Tecnicos SMVS <sup>(1)</sup>	Mexique	IG	100,00%	96,38%
Satmex US LLC <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Servicios de Telecom. do Brasil Ltd <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Latam Corp.	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%
Skylogic S.p.A.	Italie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Latin America	Panama	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Russia <sup>(1)</sup>	Russie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Inc.	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2019	% d'intérêt au 30 juin 2019
Eutelsat America Corp.	États-Unis	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Polska spZoo	Pologne	IG	100,00%	96,38%
Skylogic Finland Oy	Finlande	IG	51,00%	49,15%
Skylogic France SAS	France	IG	51,00%	49,15%
Skylogic Germany GmbH	Allemagne	IG	51,00%	49,15%
Skylogic Mediterraneo S.r.l	Italie	IG	100,00%	96,38%
Irish Space Gateways	Irlande	IG	51,00%	49,15%
CSG Cyprus Space Gateways	Chypre	IG	51,00%	49,15%
Skylogic Eurasia	Turquie	IG	51,00%	49,15%
Skylogic Greece	Grèce	IG	51,00%	49,15%
Skylogic España S.A.U.	Espagne	IG	51,00%	49,15%
Skylogic Croatia d.o.o.	Croatie	IG	51,00%	49,15%
Eutelsat do Madeira Unipessoal Lda	Madère	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Asia	Singapour	IG	100,00%	96,38%
ES172 LLC	États-Unis	IG	100,00%	96,38%
EA172 UK	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
ES 174E LTD <sup>(1)</sup>	Chypre	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Australia PTY Ltd	Australie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Middle East	Dubai	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat International	Chypre	IG	51,00%	49,15%
Eutelsat Network <sup>(1)</sup>	Russie	IG	51,00%	49,15%
Taurus Satellite Holding	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Broadband4Africa Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Broadband4Africa France SAS	France	IG	100,00%	96,38%
Broadband4Africa Italy Srl	Italie	IG	100,00%	96,38%
Broadband4Africa Israel Ltd	Israël	IG	100,00%	96,38%
Konnect Africa Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	100,00%	96,38%
Konnect South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,00%	96,38%
Eurobroadband Infrastructure SARL	Suisse	IG	51,00%	49,15%
Eurobroadband Services	Italie	IG	51,00%	49,15%
Eutelsat MENA FZ-LLC	Dubai	IG	100,0%	96,38%
Noorsat Media City	Chypre	IG	100,00%	96,38%
Noor Al Sharq	Jordanie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Cyprus Ltd <sup>(1)</sup>	Chypre	IG	100,00%	96,38%

IG : Intégration globale

(1) Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 décembre pour des raisons légales ou historiques. Les autres sociétés ont un exercice fiscal clos au 30 juin.

## 3.2 PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 3.2.1 Exercice clos le 30 juin 2019

Le 23 novembre 2018, Eutelsat SA a cédé la participation de 49% qu'elle détenait dans Eurobroadband Retail à une société du groupe Viasat, déjà actionnaire à hauteur de 51% (voir note 6.5 « Titres de participation des sociétés mises en équivalence »). Cette cession est sans impact significatif sur les comptes du Groupe.

### 3.2.2 Exercice clos le 30 juin 2018

Le 12 octobre 2017, le Groupe a acquis pour 75 millions de dollars US 100% de Noorsat, l'un des principaux prestataires de services par satellite au Moyen-Orient, auprès du groupe bahreïnien Orbit Holding Group. Le Groupe a finalisé l'allocation du prix d'acquisition au 31 décembre 2018, sans changement par rapport au 30 juin 2018. Le goodwill définitif s'établit à 61,7 millions de dollars US (51,7 millions d'euros convertis au taux de change à la date d'acquisition).

## NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

### 4.1 BASES DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés au 30 juin 2019 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne en vigueur à cette date et dont les textes sont disponibles à l'adresse Internet suivante : [http://ec.europa.eu/commission/index\\_fr](http://ec.europa.eu/commission/index_fr)

Le Groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 les nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous et adoptées par l'Union Européenne :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »,
- IFRS 9 « Instrument financiers »,
- Amendements à IFRS 2 « Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »,
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et avances versées ou reçues non remboursables »,
- Amélioration des IFRSs (cycle 2014 – 2016).

De plus, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe, à l'exception des normes IFRS 15 et IFRS 16 dont les impacts sont présentés ci-après.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation :

- IFRIC 23 "Incertitude relative aux traitements fiscaux" dont les impacts sur les états financiers consolidés du Groupe sont en cours d'analyse,
- Le cycle d'amélioration des IFRSs 2015-2017.

#### 4.1.1 IFRS 15

La norme IFRS 15 introduit un nouveau modèle en cinq étapes pour la comptabilisation des produits provenant des contrats clients. Les produits sont comptabilisés pour le montant reflétant la contrepartie reçue en échange du transfert du contrôle des biens et des services à un client.

Le Groupe a adopté cette norme de façon rétrospective, en retraitant les périodes comparatives pour lesquelles l'information financière est présentée.

Les impacts sur le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos au 30 juin 2018 (12 mois) sont les suivants :

(en millions d'euros, sauf données par action)	Exercice clos au 30 juin 2018		
	Données publiées	Retraitements	Données retraitées
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>1 407,9</b>	<b>(17,3)</b>	<b>1 390,5</b>
Coûts des opérations	(97,4)	-	(97,4)
Frais commerciaux et administratifs	(233,6)	18,8	(214,8)
Dotations aux amortissements	(506,0)	-	(506,0)
Autres charges opérationnelles	(18,5)	-	(18,5)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>552,4</b>	<b>1,5</b>	<b>553,9</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(105,2)</b>	<b>-</b>	<b>(105,2)</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(2,2)	-	(2,2)
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>445,0</b>	<b>1,5</b>	<b>446,5</b>
Impôts sur les sociétés	(142,9)	-	(142,9)
<b>Résultat net</b>	<b>302,1</b>	<b>1,5</b>	<b>303,6</b>
Part attribuable au Groupe	290,1	1,5	291,6
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	12,0	-	12,0
<b>Résultat de base et dilué par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat Communications</b>	<b>1,248</b>	<b>0,006</b>	<b>1,254</b>

Les impacts sur l'état de situation financière au 30 juin 2018 se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2018 publié	Reclassements	Retraitements	30 juin 2018 retraité
Actifs d'impôts différés	4,5	-	0,1	4,6
Actifs de contrats clients non courants	-	-	24,7	24,7
Autres actifs non courants	6 634,5	-	-	6 634,5
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>6 639,0</b>	<b>-</b>	<b>24,8</b>	<b>6 663,8</b>
Créances clients et comptes rattachés	330,3	(34,1)	0,6	296,8
Autres actifs	35,7	(5,8)	-	29,9
Actifs de contrats clients courants	-	39,9	7,0	46,8
Autres actifs courants	757,0	-	-	757,0
<b>Total des actifs courants</b>	<b>1 123,0</b>	<b>-</b>	<b>7,6</b>	<b>1 130,6</b>
<b>Total actif</b>	<b>7 762,0</b>	<b>-</b>	<b>32,4</b>	<b>7 794,4</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>2 843,7</b>	<b>-</b>	<b>3,7</b>	<b>2 847,4</b>
Produits constatés d'avance non courants	101,3	(101,3)	-	-
Passifs de contrats clients non courants	-	101,3	23,7	125,0
Autres passifs non courants	3 520,4	-	-	3 520,4
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>3 621,7</b>	<b>-</b>	<b>23,7</b>	<b>3 645,4</b>
Autres dettes et passifs financiers courants	293,4	(76,5)	-	216,9
Passifs de contrats clients courants	-	76,5	5,1	81,6
Autres passifs courants	1 003,1	-	-	1 003,1
<b>Total des passifs courants</b>	<b>1 296,5</b>	<b>-</b>	<b>5,1</b>	<b>1 301,7</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>7 762,0</b>	<b>-</b>	<b>32,4</b>	<b>7 794,4</b>

Les principaux changements induits par l'application de la norme IFRS 15 par rapport aux principes antérieurement appliqués par le Groupe sont les suivants :

- **Contreparties payables aux clients** : le Groupe prend parfois à sa charge des frais marketing (promotion, publicité, ...) ou techniques (principalement des achats et installations d'antennes) pour le compte de certains clients. Lorsque ces frais ne sont pas distincts du service transféré au client, ils constituent une même obligation de performance avec le service et la contrepartie payable au client est reconnue en réduction du chiffre d'affaires sur la durée du contrat. Lorsque la contrepartie payable au client est octroyée en contrepartie d'un service distinct de la part du client, elle est comptabilisée en charges opérationnelles. Les contreparties payables aux clients étaient auparavant intégralement reconnues en charges opérationnelles.
- **Indemnités de rupture anticipée des contrats** : certains contrats clients prévoient des indemnités en cas de résiliation anticipée. Lorsque ces indemnités sont versées dans le cadre d'une modification de contrat qui ne porte pas sur des services distincts du contrat existant et qui ne forme donc qu'une seule et même obligation de performance avec les services partiellement remplis à la date de modification, ces indemnités sont étalées sur la durée de vie du contrat renégocié. Ces indemnités étaient auparavant intégralement reconnues en chiffre d'affaire à la date de modification du contrat.
- **Ventes de terminaux et frais d'activation** : le Groupe vend à ses clients des terminaux en complément de la fourniture de capacité satellitaire dans le cadre de son activité de Haut Débit Fixe en Europe. Ces terminaux étant spécifiques et l'utilisation de la capacité ne pouvant se faire qu'au travers de ces terminaux, les services de capacité et la vente de terminaux ne constituent qu'une seule obligation de performance. Le contrôle du service étant transféré progressivement au client, le chiffre d'affaires relatif au service de capacité est reconnu sur la durée moyenne de la relation client et le chiffre d'affaires relatif à la vente de terminaux est reconnu sur la durée moyenne d'utilisation de ces terminaux. Les charges d'achat de ces terminaux sont étalées sur la même durée, en tant que coûts d'exécution d'un contrat. Les ventes et les achats de terminaux étaient auparavant reconnus intégralement lors de leur mise à disposition au client. Les actifs et passifs relatifs à l'étalement des achats et ventes de terminaux sont présentés de manière distincte dans l'état de situation financière respectivement sur les lignes actifs et passifs de contrats clients.

Par ailleurs, la majorité des contrats clients du Groupe concernent des services de fournitures de capacité pour lesquels le chiffre d'affaires continue d'être reconnu au fur et à mesure du transfert de contrôle sur la période contractuelle.

#### 4.1.2 IFRS 16

Le Groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location » par anticipation depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 selon la méthode rétrospective simplifiée, sans retraitement de la période comparative.

Les impacts de l'adoption de cette norme au 1<sup>er</sup> juillet 2018 sur les états financiers consolidés du Groupe sont les suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2018	Reclassements des contrats de location financement	Retraitements	1er juillet 2018 re- traité
Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	4 761,7	(692,6)	-	4 069,1
Droits d'utilisation sur contrats de location	-	692,6	43,8	736,4
Autres passifs financiers non courants	695,8	(543,9)	-	151,9
Dettes locatives non courantes	-	543,9	34,9	578,8
Autres dettes et passifs financiers courants <sup>(1)</sup>	216,9	(72,9)	-	144
Dettes locatives courantes	-	72,9	8,9	81,8

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15.

La norme IFRS 16 prévoit que les contrats de location soient dorénavant comptabilisés selon un modèle unique conduisant à enregistrer au bilan un actif au titre du droit d'utilisation des actifs loués en contrepartie d'un passif pour les obligations locatives associées. Les retraitements liés à l'application de cette nouvelle norme concernent principalement la capitalisation de contrats de location de biens immobiliers du siège parisien du Groupe et des bureaux de certaines filiales. Les droits d'utilisation sont généralement amortis sur la durée de la location correspondant à la période non résiliable du contrat, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain. Cette condition n'étant pas remplie pour les contrats concernés, aucune option de renouvellement n'a été retenue pour établir la durée des contrats. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer a été déterminé, pour chaque contrat, en fonction du taux marginal d'endettement estimé à la date de transition. Les coûts relatifs à ces contrats étaient auparavant comptabilisés en charges d'exploitation.

En application des dispositions transitoires de simplification prévues par la norme, les contrats de location dont la durée résiduelle à la date de transition était inférieure à 12 mois n'ont pas été comptabilisés au bilan. Le Groupe a par ailleurs choisi de ne pas appliquer de manière rétroactive la nouvelle définition d'un contrat de location donnée par IFRS 16.

Les actifs de faible valeur unitaire ainsi que les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois continuent à être comptabilisés en charge.

### 4.1.3 IFRS 9

La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Les principales évolutions introduites par cette nouvelle norme et les impacts sur les comptes du Groupe sont les suivantes :

- Classification des actifs financiers : IFRS 9 prévoit une nouvelle approche en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. La norme présente trois classes d'actifs financiers : ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces nouvelles dispositions en matière de classement n'ont pas d'impact significatif sur la manière dont le Groupe comptabilise les créances clients, les prêts et la trésorerie et équivalents de trésorerie.
- Dépréciation des créances clients : IFRS 9 introduit un nouveau modèle prospectif de dépréciation basé sur les pertes de crédit attendues qui remplace le modèle de dépréciation basé sur les pertes de crédit encourues sous IAS 39. Les pertes de crédit attendues étant déjà appréhendées par le Groupe dans le calcul des dépréciations des créances clients, cette nouvelle disposition est sans impact sur les comptes du Groupe.
- Comptabilité de couverture : le Groupe a choisi d'appliquer les nouvelles dispositions de la norme IFRS 9. Le Groupe utilise des instruments dérivés afin de couvrir des transactions et des investissements en devises étrangères ainsi que la variation des taux d'intérêt. Le Groupe qualifie certains de ces instruments en couverture de flux de trésorerie et en couverture d'investissement net à l'étranger. La variation de la valeur temps auparavant comptabilisée immédiatement en résultat est désormais comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée en réserve de coûts de couverture, dans une composante séparée des capitaux propres, avant d'être comptabilisée ultérieurement en résultat au moment où la transaction couverte affecte ce dernier. Ce changement de méthode de comptabilité de couverture n'a pas d'impact significatif sur les comptes du groupe.

## 4.2 REGLES DE PRESENTATION

### 4.2.1 Conversion des états financiers et transactions en devises étrangères

La monnaie de référence et de présentation des états financiers est l'euro.

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Les éléments bilanciaux sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat qui proviennent des variations de taux de change sont présentés en écarts de conversion dans les capitaux propres. Le Groupe ne consolide aucune société exerçant une activité dans une économie hyper inflationniste.

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat de change.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique écart de conversion.

La principale devise étrangère utilisée est le dollar U.S. Le taux de clôture retenu est de 1,138 dollar U.S. pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,144 dollar U.S. pour 1 euro.

### 4.2.2 Présentation des actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, qui est inférieur à 12 mois. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

## 4.3 JUGEMENTS COMPTABLES ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. La Direction est amenée à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2019, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard de la valeur recouvrable des actifs, de la reconnaissance du chiffre d'affaires, de l'estimation des provisions et passifs éventuels, de la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt, et de l'évaluation du risque clients.

## NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe considère qu'il n'opère que dans un seul secteur opérationnel se fondant sur l'appréciation des services rendus et la nature des risques associés, plutôt que sur leur destination. Il s'agit de la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres.

Les indicateurs de performance suivis par le Directeur général, les Directeurs Généraux Délégués et la Directrice financière, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe l'organe de décision opérationnel, sont les suivants :

- le chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs, autres produits et charges opérationnels et le taux de marge de l'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires.
- les investissements cash couvrant les acquisitions de satellites, d'autres immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation et au titre des dettes locatives ;
- le cash-flow discrétionnaire défini comme les flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation duquel sont soustraits les investissements cash ainsi que les intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêt reçus ;
- Le ratio de dette nette sur EBITDA (voir note 7.3.4 « Dette nette »).

Le reporting interne est une présentation du compte de résultat consolidé du Groupe suivant une répartition de postes différente des états financiers consolidés afin de faire ressortir ces indicateurs de performance mais dont les principaux agrégats sont identiques à ceux figurant dans les comptes consolidés du Groupe. Le reporting est établi conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

La majeure partie des actifs du Groupe est constituée des satellites en orbite, le reste des actifs étant principalement localisé en France, en Italie et au Mexique.

## NOTE 6. NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

#### PRINCIPES COMPTABLES

La majorité des contrats concernent la fourniture de services de capacité satellitaire auprès de clients distributeurs (qui revendent la capacité à des utilisateurs finaux) et de clients utilisateurs (qui utilisent la capacité pour leurs propres besoins). Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années à l'exception de certains contrats portant sur de la fourniture de capacité occasionnelle de courte durée. Pour l'ensemble de ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure du transfert de contrôle sur la période contractuelle.

Certains contrats incluent des contreparties variables telles que des prix variables ou des périodes de gratuité. Pour ces contrats, le Groupe estime le montant de contrepartie auquel il aura droit en échange de la fourniture des services promis au client et en tient compte dans la reconnaissance du chiffre d'affaires dès lors qu'il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du chiffre d'affaires comptabilisé.

Le Groupe prend parfois à sa charge des frais marketing (promotion, publicité, ...) ou techniques (principalement des achats et installations d'antennes) pour le compte de certains clients. Lorsque ces frais ne sont pas distincts du service transféré au client, ils constituent une même obligation de performance avec le service de capacité et la contrepartie payable au client est reconnue en réduction du chiffre d'affaires sur la durée du contrat. Lorsque la contrepartie payable au client est octroyée en contrepartie d'un service distinct de la part du client, elle est comptabilisée en charges opérationnelles.

Certains contrats prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée. Lorsque ces indemnités sont versées dans le cadre d'une modification de contrat qui ne porte pas sur des services distincts du contrat existant et qui ne forme donc qu'une seule et même obligation de performance avec les services partiellement remplis à la date de modification, ces indemnités sont étalées sur la durée de vie du contrat renégocié.

Dans le cadre de son activité de Haut Débit Fixe, le Groupe vend à ses clients des terminaux en complément de la fourniture de capacité satellitaire. Lorsqu'un terminal est spécifique et que l'utilisation de la capacité ne peut se faire que via cet équipement, le service de capacité et la vente du terminal ne constituent qu'une seule obligation de performance remplie progressivement. Le chiffre d'affaires du service de capacité est reconnu sur la durée moyenne de la relation client et celui du terminal sur la durée moyenne d'utilisation de l'équipement. La charge d'achat du terminal est étalée sur la même durée que la vente, en tant qu'un coût d'exécution du contrat. L'actif et le passif relatifs à l'étalement de l'achat et de la vente du terminal sont présentés de manière distincte en autres actifs et passifs de contrats clients. Lorsqu'un terminal n'est pas spécifique à une capacité satellitaire mise à disposition par le Groupe, il constitue une obligation de performance distincte du service de capacité dont le transfert de contrôle au client se fait à un instant donné. Le chiffre d'affaires et la charge d'achat de l'équipement sont intégralement reconnus lors du transfert de contrôle.

### 6.1.1 Chiffre d'affaires par application

Le chiffre d'affaires par application se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2018 <sup>(1)</sup>	30 juin 2019
Applications Vidéo	884,4	864,2
Services aux gouvernements	157,8	161,5
Données Fixes	143,0	126,7
Haut Débit Fixe	84,3	80,4
Connectivité Mobile	74,4	80,3
<b>Total Activités opérationnelles</b>	<b>1 343,9</b>	<b>1 313,1</b>
Autres Revenus	46,7	8,0
<b>Total</b>	<b>1 390,5</b>	<b>1 321,1</b>
Taux de change EUR/USD	1,192	1,144

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15, présenté dans la note 4.1 « Base de préparation des comptes ».

Les autres revenus incluent certaines indemnités liées au règlement de litiges commerciaux, l'effet de couverture de change euros / dollars, la rémunération de services de conseil ou d'ingénierie fournis à des tiers ainsi que des indemnités de fin de contrat.

### 6.1.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation des clients, se présente comme suit :

(en millions d'euros et pourcentage)	30 juin 2018 <sup>(1)</sup>		30 juin 2019	
Régions	Montant	%	Montant	%
France	101,5	7,3	89,7	6,8
Italie	149,3	10,7	146,9	11,1
Royaume-Uni	86,2	6,2	75,8	5,7
Europe (autres)	363,2	26,1	377,5	28,6
Amériques	296,9	21,3	295,3	22,4
Moyen-Orient	257,9	18,5	225,4	17,1
Afrique	98,4	7,1	93,9	7,1
Asie	34,2	2,5	35,2	2,7
Autres <sup>(2)</sup>	2,9	0,2	(18,6)	(1,4)
<b>Total</b>	<b>1 390,5</b>	<b>100,0</b>	<b>1 321,1</b>	<b>100,0</b>

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15, présenté dans la note 4.1 « Base de préparation des comptes ».

(2) Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à (19,6) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2019 contre 2,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

### 6.1.3 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur correspondant aux contrats d'attribution de capacité ou de services (y compris les contrats pour les satellites en cours d'approvisionnement). Il s'établit à 4,4 milliards d'euros au 30 juin 2019. Le carnet de commandes sécurisé, excluant le chiffre d'affaires soumis à des clauses de rupture anticipées, s'élève à 3,9 milliards d'euros.

## 6.2 CHARGES OPERATIONNELLES

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.



### 6.2.1 Charges de personnel

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés) se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2019
Coûts des opérations	57,0	54,8
Charges commerciales et administratives	86,2	85,2
<b>Total</b>	<b>143,2</b>	<b>140,0</b>

Les salariés d'Eutelsat S.A. bénéficient d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) alimenté par versements volontaires des salariés, d'un dispositif de Compte Epargne Temps (CET) et d'un accord d'intéressement conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

### 6.2.2 Effectifs

Le Groupe compte 1 001 salariés équivalent temps plein à la clôture au 30 juin 2019 contre 998 à la clôture au 30 juin 2018.

Le nombre moyen d'employés, en équivalent temps plein sur l'exercice, s'établit comme suit :

	30 juin 2018	30 juin 2019
Opérations	484	497
Fonctions commerciales et administratives	523	510
<b>Total</b>	<b>1 007</b>	<b>1 007</b>

### 6.2.3 Rémunération en actions et assimilés

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les paiements fondés sur des actions sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des plans et sont comptabilisés en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans dénoués en actions ou des autres passifs financiers pour les plans dénoués en trésorerie. Ils sont réévalués à chaque clôture afin de tenir compte de l'évolution des hypothèses d'acquisition des droits (taux de rotation du personnel, probabilité d'atteinte des critères de performance) et, pour les plans dénoués en trésorerie, de l'évolution des conditions de marché (cours de bourse).

Le Groupe a octroyé des actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux en février 2016 ainsi que des actions fictives à certains salariés et mandataires sociaux en avril 2017, novembre 2017 et novembre 2018. L'attribution de ces actions gratuites et fictives est généralement soumise à une condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance.

La charge constatée au titre de ces plans (hors charges sociales) s'est élevée à 1,4 million d'euros sur l'exercice clos le 30 juin 2019 contre 2,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Caractéristiques des plans	Plan février 2016	Plan avril 2017	Plan novembre 2017	Plan novembre 2018
Période d'acquisition	Février 2016 - Février 2019 <sup>(1)</sup>	Juillet 2016 - Juin 2019	Juillet 2017 - Juin 2020	Juillet 2018 - Juin 2021
Mode de règlement	Actions et Trésorerie	Trésorerie	Trésorerie	Trésorerie
Période d'incessibilité	Février 2019 - Février 2021 <sup>(1)</sup>	-	-	-
Nombre maximal d'actions attribuables à l'origine	482 211	323 454	319 444	323 221
Nombre de bénéficiaires	805	259	287	254
<b>Nombre d'actions et conditions de performance du plan d'actions gratuites</b>				
Nombre d'actions par bénéficiaire	300	-	-	-
Conditions de performance	EBITDA et ROCE	-	-	-
<b>Nombre d'actions et conditions de performance des plans d'actions fictives</b>				
Nombre d'actions total en circulation	406 012	282 710	296 474	323 104
Objectifs de performance	EBITDA, ROCE et TSR relatif <sup>(2)</sup>	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire, plan d'économie des coûts LEAP et TSR relatif <sup>(2)</sup>		Chiffres d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et TSR relatif <sup>(2)</sup>
<b>Juste valeur des actions</b>				
Juste valeur hors TSR <sup>(2)</sup>	20,01 € - 22,13 €	15,97€	14,62€	13,50€
Juste valeur après prise en compte TSR <sup>(2)</sup>	17,28 € - 19,02 €	0,0€	2,53€	5,36€
Valorisation totale du plan au 30 juin 2019 (en millions d'euros) <sup>(3)</sup>	1,1	2,8	2,9	3,1
<b>Charge de l'exercice</b>				
Charge de l'exercice (en millions d'euros) <sup>(3)</sup>	0,2	(0,2)	0,4	1,0

(1) La période d'attribution s'étend de février 2016 à février 2020 sans période d'incessibilité pour les filiales étrangères.

(2) Le TSR (total shareholder return) relatif mesure le taux de rentabilité de l'action Eutelsat par rapport à celui d'autres références ou indices. Cette condition de performance n'est applicable qu'aux mandataires sociaux sur les plans octroyés en 2017 et 2018.

(3) Hors charges sociales

### 6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués des produits et charges inhabituels, anormaux et peu fréquents. Ils comprennent notamment les dépréciations d'actifs, le coût des échecs au lancement et les remboursements d'assurance y afférant, les litiges non commerciaux nets des frais engagés, les frais de restructuration, les résultats de cession d'immobilisations et les conséquences des évolutions de périmètre (frais d'acquisitions et résultats de cession).

(en millions d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2019
Autres produits opérationnels	-	53,6
Autres charges opérationnelles	(18,5)	(41,1)
<b>Total</b>	<b>(18,5)</b>	<b>12,5</b>

Au 30 juin 2019, les autres produits opérationnels sont principalement composés de la plus-value de cession de la part du Groupe dans le satellite EUTELSAT 25B (voir note 2.1 «Faits marquants de l'exercice»). Les autres charges opérationnelles incluent des dépréciations d'actifs pour un montant de 31,6 millions d'euros (voir note 7.1 « Actifs immobilisés ») ainsi que la moins-value de cession de la participation du Groupe dans la société Eurobroadband Retail (voir note et 6.5 « Titres des sociétés mises en équivalence »).

Au 30 juin 2018, les autres charges opérationnelles comprenaient principalement une charge de 7,7 millions d'euros au titre des relations préexistantes avec Noorsat et des mises au rebut d'actifs.

## 6.4 RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2019
Charges d'intérêts après couverture	(102,8)	(84,7)
Intérêts sur dettes locatives <sup>(1)</sup>	-	(16,4)
Frais d'émission d'emprunt & commissions	(5,8)	(7,3)
Intérêts capitalisés	13,3	19,8
<b>Coût de la dette brute</b>	<b>(96,4)</b>	<b>(88,7)</b>
Produits financiers	1,2	1,2
<b>Coût de la dette nette</b>	<b>(95,2)</b>	<b>(87,5)</b>
Variation des instruments financiers dérivés	(6,1)	(1,6)
Résultat de change	(3,0)	3,3
Autres	(1,0)	(5,7)
<b>Résultat financier</b>	<b>(105,2)</b>	<b>(91,5)</b>

(1) Les comptes comparatifs n'ont pas été retraités de l'application de norme IFRS 16.

La charge d'intérêts au 30 juin 2019 comprend 4,8 millions de charges liées à l'exercice et à la résiliation d'instruments de pré-couverture destinés à fixer le taux d'intérêt des émissions obligataires d'octobre 2018 et de juin 2019. La charge d'intérêts du 30 juin 2018 n'a pas été impactée par les instruments qualifiés de couverture.

Le montant des intérêts capitalisés est dépendant de l'avancement et du nombre des programmes de constructions satellitaires constatés au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt retenu pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables est de 2,57% au 30 juin 2019 contre 2,89% au 30 juin 2018.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2018 et 2019 incluent notamment les variations de la juste valeur des instruments dérivés non qualifiés ou déqualifiés de la relation de couverture ainsi que la part inefficace de la valeur temps des instruments dérivés qualifiés dans une relation de couverture.

## 6.5 TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Au 30 juin 2018, les titres des sociétés mises en équivalence représentaient la valeur de mise en équivalence de la société Eurobroadband Retail, et le résultat des sociétés mises en équivalence correspondait à la quote-part du Groupe dans le résultat d'Eurobroadband Retail. Suite à la cession de cette participation le 23 novembre 2018 (voir Note 3.2 « Principales évolution du périmètre de consolidation »), le Groupe ne détient plus de titres de sociétés mises en équivalence. Cette cession s'est traduite par une moins-value de 3,0 millions d'euros comptabilisée dans le compte de résultat du Groupe en autres charges opérationnelles.

## 6.6 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La charge d'impôt du groupe se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2019
Charge d'impôt courant	(179,3)	(112,9)
Produit (charge) d'impôt différé	36,3	36,6
<b>Total impôt sur les sociétés</b>	<b>(142,9)</b>	<b>(76,3)</b>

L'évolution de la charge d'impôt entre les deux exercices s'explique principalement par une baisse de 73,7 millions d'euros liés à l'application du nouvel article 247 du Code Général des Impôts partiellement compensée par une hausse de 18,0 millions d'euros liés à la plus-value de cession de la part du Groupe dans le satellite EUTELSAT 25B (voir note 2.1 « Faits marquants de l'exercice »).

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2019
Résultat net avant impôt	447,3	434,6
Taux d'impôt de droit commun en France	34,4%	34,4%
Charge d'impôt théorique	(154,0)	(149,6)
Bénéfices non taxables	-	73,7
Différences de taux d'imposition	10,6	8,6
Utilisation de pertes fiscales	0,6	0,6
Impôts différés nés au cours de l'exercice antérieur et reconnus sur la période	1,9	-
Autres différences permanentes	(2,0)	(9,5)
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(142,9)</b>	<b>(76,3)</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>32,0%</b>	<b>17,6%</b>

Au 30 juin 2019, les autres différences permanentes intègrent principalement l'effet de la limitation à la déduction des charges financières pour 7,6 millions d'euros et l'impact des différences de change et des effets d'inflation sur les positions d'impôts différés de la filiale Satellites Mexicanos pour (8,6) millions d'euros.

Au 30 juin 2018, les autres différences permanentes comprenaient principalement le remboursement de la contribution additionnelle des dividendes pour 20,8 millions d'euros, l'effet de la limitation à la déduction des charges financières pour 8,4 millions d'euros et l'impact des différences de change et des effets d'inflation sur les positions d'impôts différés de la filiale Satellites Mexicanos pour (5,8) millions d'euros.

## 6.7 RESULTAT PAR ACTION

### PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires d'Eutelsat Communications par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action. Il n'y a pas d'instruments dilutifs pouvant avoir une incidence sur le résultat par action.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat net et les résultats nets (de base et dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué).

(en millions d'euros)	30 juin 2018 <sup>(1)</sup>	30 juin 2019
Résultat net	303,7	357,0
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux participations ne donnant pas le contrôle	(12,1)	(16,6)
<b>Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action</b>	<b>291,6</b>	<b>340,4</b>
Nombre moyen d'actions	232 452 446	232 480 660

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15, présenté dans la note 4.1 « Base de préparation des comptes ».

## NOTE 7. NOTES ANNEXES DU BILAN

### 7.1 ACTIFS IMMOBILISES

#### 7.1.1 Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles

##### PRINCIPES COMPTABLES

###### Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur et inclut les clauses de rémunération éventuelles en tenant compte de leur probabilité de survenance. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en autres produits et charges opérationnels lorsqu'ils sont encourus.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées à la juste valeur ou en quote-part des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. L'option pour l'application de l'une de ces deux méthodes est exerçable transaction par transaction.

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise est estimé à sa juste valeur. Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition, le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisitions sont évalués dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise, à la date du regroupement, pour un montant égal à la différence entre la somme de la juste valeur de la contrepartie versée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an au niveau du seul segment opérationnel du Groupe.

###### Contrats clients et relations associées

Les contrats clients et relations associées, acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie économique, estimée sur la base de la durée moyenne des relations contractuelles existant à la date d'acquisition et de taux de renouvellement attendus.

###### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de frais de développement capitalisés, de licences et de droits orbitaux.

Les frais de développement sont capitalisés et amortis sur une durée comprise entre 3 et 7 ans dès lors que le Groupe peut démontrer :

- la capacité technique à réaliser l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- l'intention et la capacité d'achever le développement de l'actif, et de l'utiliser ou de le vendre,
- la capacité à utiliser ou vendre l'actif,
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cet actif,
- la disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'actif,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'actif durant sa phase de développement.

Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou durant la phase de recherche d'un projet interne) sont reconnues en charges dans les frais commerciaux et administratifs lorsqu'elles sont encourues.

Les droits orbitaux et les licences sont amortis sur leur durée d'utilisation, généralement respectivement comprises entre 13 et 23 ans et entre 1 et 7 ans.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition	Contrats clients et relations associées	Marque Eutelsat	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Immobilisations brutes</b>					
<b>Valeur brute au 30 juin 2017</b>	<b>1 150,8</b>	<b>1 095,0</b>	<b>40,8</b>	<b>283,5</b>	<b>2 570,0</b>
Acquisitions	-	-	-	10,5	10,5
Transferts	-	-	-	6,9	6,9
Variation de périmètre	51,7	26,1	-	-	77,8
Variations de change	(5,1)	(3,9)	-	(1,5)	(10,5)
Cessions et mises au rebut	-	-	-	(1,0)	(1,0)
<b>Valeur brute au 30 juin 2018</b>	<b>1 197,5</b>	<b>1 117,2</b>	<b>40,8</b>	<b>298,5</b>	<b>2 654,0</b>
Acquisitions	-	-	-	13,5	13,5
Transferts	-	-	-	8,2	8,2
Variations de change	8,7	5,5	-	1,6	15,8
Cessions et mises au rebut	-	-	-	(9,9)	(9,9)
<b>Valeur brute au 30 juin 2019</b>	<b>1 260,1</b>	<b>1 122,7</b>	<b>40,8</b>	<b>311,9</b>	<b>2 681,6</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>					
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2017</b>	-	<b>(588,1)</b>	-	<b>(128,7)</b>	<b>(716,8)</b>
Dotations aux amortissements	-	(58,0)	-	(29,5)	(87,5)
Reprises (cessions)	-	-	-	0,7	0,7
Variation de change	-	-	-	-	-
Transferts	-	0,6	-	0,1	0,7
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2018</b>	-	<b>(645,5)</b>	-	<b>(157,4)</b>	<b>(802,9)</b>
Dotations aux amortissements	-	(62,0)	-	(30,6)	(92,6)
Reprises (cessions)	-	-	-	9,7	9,7
Dépréciation	-	-	-	(12,4)	(12,4)
Variations de change	-	(1,5)	-	(0,2)	(1,7)
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2019</b>	-	<b>(708,9)</b>	-	<b>(191,0)</b>	<b>(899,9)</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2017</b>	<b>1 150,8</b>	<b>506,8</b>	<b>40,8</b>	<b>154,8</b>	<b>1 853,2</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2018</b>	<b>1 197,5</b>	<b>471,7</b>	<b>40,8</b>	<b>141,1</b>	<b>1 851,1</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2019</b>	<b>1 206,1</b>	<b>413,8</b>	<b>40,8</b>	<b>120,8</b>	<b>1 781,7</b>

La marque Eutelsat a été reconnue lors de l'acquisition d'Eutelsat S.A. par Eutelsat Communications en 2005.

Au cours du second semestre de l'exercice clos le 30 juin 2019, le Groupe a révisé de 19 à 14 ans la durée d'amortissement des contrats clients et de la relation associée constatés lors de l'acquisition de la filiale Satellites Mexicanos en 2014. La charge d'amortissement annuelle augmente de 10,2 à 15,6 millions de dollars US (9,0 à 13,8 millions d'euros) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, le Groupe a constaté 12,4 millions d'euros de dépréciations principalement sur des droits orbitaux non exploités.

Le Groupe a dépensé un montant de 3,0 millions d'euros au titre des frais de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019 (4,8 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018), dont 3,0 millions d'euros de frais de développement ont été inscrits en immobilisations incorporelles (3,0 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018).

## PRINCIPES COMPTABLES

Les satellites et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs.

Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour la mise en service des satellites, notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts du Groupe.

Les durées d'utilité retenues par le groupe sont les suivantes :

- 12 à 22 ans pour les satellites,
- 5 à 10 ans pour les équipements de surveillance du trafic,
- 2 à 5 ans pour les équipements informatiques,
- 3 à 10 ans pour les aménagements et agencements des constructions.

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. En cas de réduction ou d'allongement de la durée d'utilité, le plan d'amortissement est revu de façon prospective.

Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les jalons de paiements, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement.

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>Immobilisations brutes</b>				
<b>Valeur brute au 30 juin 2017</b>	<b>6 682,5</b>	<b>405,5</b>	<b>759,9</b>	<b>7 847,9</b>
Acquisitions	3,4	10,2	312,2	325,8
Cessions	-	(3,4)	(0,4)	(3,8)
Variation de périmètre	-	2,6	-	2,6
Mises au rebut	(173,8)	(5,2)	-	(178,9)
Variations de change	(25,1)	-	(7,1)	(32,2)
Transferts et autres	223,3	13,6	(245,3)	(8,4)
<b>Valeur brute au 30 juin 2018</b>	<b>6 710,4</b>	<b>423,4</b>	<b>819,4</b>	<b>7 953,2</b>
Acquisitions	-	9,2	231,2	240,4
Cessions	(120,3)	(11,7)	-	(132,0)
Mises au rebut	(51,1)	(5,6)	(0,4)	(57,1)
Variation de change	36,2	0,8	0,1	37,1
Transferts et autres <sup>(1)</sup>	(871,4)	10,6	(21,7)	(882,5)
<b>Valeur brute au 30 juin 2019</b>	<b>5 703,7</b>	<b>426,7</b>	<b>1 028,6</b>	<b>7 159,1</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2017</b>	<b>(2 659,0)</b>	<b>(295,1)</b>	-	<b>(2 954,0)</b>
Dotations aux amortissements	(387,8)	(32,1)	-	(419,9)
Reprises (cessions)	-	4,9	-	4,9
Reprises (mises au rebut)	173,7	3,8	-	177,5
Variations de change	3,0	(0,4)	-	2,6
Transferts et autres	(0,4)	(2,3)	-	(2,7)
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2018</b>	<b>(2 870,4)</b>	<b>(321,1)</b>	-	<b>(3 191,5)</b>
Dotations aux amortissements	(329,3)	(27,7)	-	(357,0)
Dépréciation	-	-	(1,2)	(1,2)
Reprises (cessions)	31,9	12,0	-	43,9
Reprises (mises au rebut)	51,1	5,6	-	56,7
Variations de change	(9,0)	(0,4)	-	(9,4)
Transferts et autres <sup>(1)</sup>	178,7	1,9	-	180,6
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2019</b>	<b>(2 947,0)</b>	<b>(329,6)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(3 277,9)</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2017</b>	<b>4 023,5</b>	<b>110,4</b>	<b>759,9</b>	<b>4 893,9</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2018</b>	<b>3 840,0</b>	<b>102,3</b>	<b>819,4</b>	<b>4 761,7</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2019</b>	<b>2 756,7</b>	<b>95,3</b>	<b>1 029,3</b>	<b>3 881,4</b>

(1) Les transferts portent principalement sur les contrats de location financement présentés en « Droits d'utilisation sur contrats de location » depuis l'adoption de la norme IFRS 16 au 1er juillet 2018 (voir note 4.1 « Bases de préparation des comptes »).



Les dates de lancement attendues des satellites en cours de construction à la date d'arrêté des comptes sont les suivantes :

Projets	Années
Eutelsat 5WB et Konnect	2 <sup>ème</sup> semestre 2019
Quantum	Année calendaire 2020
Konnect VHTS, Hotbird 13F et Hotbird 13G	Année calendaire 2021

### 7.1.3 Droits d'utilisation sur contrats de location

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation d'un actif spécifique sont comptabilisés à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation, assortis d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location, c'est-à-dire qu'ils transfèrent le contrôle du bien sur la totalité de la durée de la location.

Les droits d'utilisation sont généralement amortis sur la durée de la location correspondant à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur du droit d'utilisation et de la dette locative est déterminé, pour chaque contrat, en fonction du taux marginal d'endettement correspondant estimé.

Les actifs de faible valeur unitaire ainsi que les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés en charge.

Les droits d'utilisation ont évolué comme suit sur l'exercice clos le 30 juin 2019 :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Immobilisations brutes</b>			
Valeur brute au 30 juin 2018	-	-	-
Retraitements IFRS 16	-	43,8	43,8
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> juillet 2018	-	43,8	43,8
Acquisitions	9,3	1,4	10,7
Variations de change	-	0,2	-
Transferts et autres <sup>(1)</sup>	869,3	(1,2)	868,1
Valeur brute au 30 juin 2019	878,6	44,2	922,8
<b>Amortissements et dépréciations</b>			
Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2018	-	-	-
Dotations aux amortissements	(60,0)	(9,1)	(69,1)
Dépréciation	(17,1)	-	(17,1)
Transferts et autres <sup>(1)</sup>	(178,7)	-	(178,7)
Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2019	(255,8)	(9,1)	(264,9)
Valeur nette au 30 juin 2018	-	-	-
Valeur nette au 30 juin 2019	622,8	35,1	657,9

(1) Les transferts portent principalement sur les contrats de location financement présentés en « Droits d'utilisation sur contrats de location » depuis l'adoption de la norme IFRS 16 au 1<sup>er</sup> juillet 2018 (voir note 4.1 « Bases de préparation des comptes »).

Les droits d'utilisation des satellites portent essentiellement sur les contrats de location Express AT1, Express AT2, Express AM6, Express 36C et Astra 2G. Aucun de ces contrats ne comporte d'options d'achat au terme du contrat.

Aucune option de renouvellement n'a été retenue pour établir la durée des contrats de location.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, le Groupe a constaté une dépréciation de 17,1 millions d'euros sur son droit d'utilisation des répéteurs Express AM6 opérés sous le nom EUTELSAT 53A.

## PRINCIPES COMPTABLES

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou dès lors qu'un événement laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, ce test n'est effectué que lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables (par exemple la perte d'un client important ou un incident technique sur un satellite).

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. En déterminant ses UGT, le Groupe prend en compte les conditions d'utilisation de sa flotte, et notamment la capacité de certains satellites à servir de *back-up* pour d'autres satellites.

Les UGT correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et relations associées (après prise en compte de l'interdépendance technique ou économique de leurs flux de trésorerie).

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs. Ces flux sont générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité, actualisés en utilisant le WACC du Groupe défini pour le test de dépréciation, et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction générale et revu par le Conseil d'administration. Les revenus de ce plan sont établis à partir du carnet de commandes par satellite, des études de marché ainsi que du plan de déploiement des satellites existants et futurs. Les coûts du plan pris en compte dans le test de dépréciation comprennent essentiellement les coûts d'assurance en orbite, les coûts techniques et commerciaux directement attribuables aux satellites testés et la charge d'impôt. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux d'évolution constants.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées sous les rubriques autres produits autres charges opérationnels.

Les écarts d'acquisition, suivis au niveau du seul segment opérationnel d'Eutelsat, ont été soumis à un test de dépréciation qui n'a pas remis en cause son montant figurant au bilan au 30 juin 2019. La valeur recouvrable a été déterminée sur la base de la valeur de marché (juste valeur) obtenue à partir de la valeur boursière d'Eutelsat Communication S.A. et en tenant compte de sa dette. Une baisse d'au moins 25 % du cours de bourse conduirait à une juste valeur inférieure à la valeur comptable. Si un tel événement se présentait, un test sur la valeur d'utilité serait effectué.

Les tests de valeur réalisés sur les UGT au 30 juin 2019 ont conduit à constater une dépréciation de 17,1 millions d'euros (voir Note 7.1.3 « Droits d'utilisation sur contrats de location »).

## 7.1.5 Engagements d'achats

En complément des éléments comptabilisés au bilan, le Groupe est engagé auprès de fournisseurs pour l'acquisition d'immobilisations (satellites et autres immobilisations) et la réalisation de prestations de services pour un montant total de 539 millions d'euros au 30 juin 2018 et pour 689 millions d'euros au 30 juin 2019. L'échéancier aux 30 juin 2018 et 30 juin 2019 des paiements futurs au titre de ces engagements s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2018	Au 30 juin 2019
Echéance à moins de 1 an	239	370
Entre 1 et 2 ans	146	102
Entre 2 et 3 ans	66	55
Entre 3 et 4 ans	27	56
Echéance à plus de 4 ans	61	106
<b>Total</b>	<b>539</b>	<b>689</b>

## 7.2 CREANCES, ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS CLIENTS

### PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de dépréciations, comptabilisées en frais commerciaux et administratifs, afin de couvrir les risques de pertes attendues. Ces dépréciations sont établies sur la base d'une approche statistique des pertes de crédit attendues par marché et par région, après prise en compte des dépôts et garanties reçus, et complétées, le cas échéant, par une dépréciation spécifique en cas de manquement à des paiements contractuels ou de difficultés financières significatives d'un client.

Les actifs de contrats clients incluent les actifs relatifs au chiffre d'affaires reconnu au titre des prix variables ou des périodes de gratuité non encore facturés au client, à l'étalement des coûts des ventes de terminaux de l'activité Haut Débit et aux contreparties payées au client.

Les passifs de contrats sont composés des avances reçues des clients avant la fourniture des services.

Les créances clients, actifs et passifs de contrats clients se synthétisent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2018 <sup>(1)</sup>	30 juin 2019
<b>Actifs</b>		
Créances clients	296,8	284,7
Actifs sur contrats clients	71,6	79,2
<b>Total actifs courants et non courants</b>	<b>368,4</b>	<b>363,9</b>
<i>Dont part non courante</i>	<i>24,7</i>	<i>30,2</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>343,7</i>	<i>333,7</i>
<b>Passifs</b>		
Passifs financiers - Garanties et engagements reçus	61,6	51,7
Passifs de contrats clients	206,6	188,5
<b>Total passifs courants et non courants</b>	<b>268,2</b>	<b>240,2</b>
<i>Dont part non courante</i>	<i>163,4</i>	<i>159,4</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>104,8</i>	<i>80,8</i>

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15, présenté dans la note 4.1 « Base de préparation des comptes ».

#### 7.2.1 Créances clients

Les créances clients échues et non échues se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2018 <sup>(1)</sup>	30 juin 2019
Créances non échues	175,5	149,1
Créances échues entre 0 et 90 jours	71,8	61,8
Créances échues depuis plus de 90 jours	135,9	178,2
Dépréciation	(86,4)	(104,4)
<b>Total</b>	<b>296,8</b>	<b>284,7</b>

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15, présenté dans la note 4.1 « Base de préparation des comptes ».

Le Groupe n'est pas soumis au risque de concentration compte tenu de la diversité de son portefeuille clients et du fait qu'aucune entité juridique facturée ne représente individuellement plus de 10 % de son chiffre d'affaires.

Etant à échéance court terme, les créances clients non échues ne portent pas intérêts.

Le risque de crédit, lié au fait qu'un client n'honore pas sa dette à l'échéance fixée, est suivi au niveau de chaque entité sous la supervision des responsables financiers assistés pour les plus importantes d'entre elles par un credit manager et conformément aux instructions communiquées par le service recouvrement du Groupe. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Selon l'appréciation des responsables financiers, les entités peuvent être conduites à se couvrir contre le risque de crédit en obtenant de la part des clients des garanties bancaires auprès d'établissements financiers de premier rang et des compagnies d'assurance et des dépôts de garantie. Par ailleurs, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance crédit.

Le risque de crédit est réduit par les garanties et engagements reçus suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2018		30 juin 2019	
	Valeur des créances	Valeur de la garantie	Valeur des créances	Valeur de la garantie
Dépôts de garantie	93,0	26,1	94,1	21,5
Garanties bancaires ou cautions d'assurances	16,0	17,4	37,0	31,2
Garanties maison-mère	5,7	5,7	4,8	4,8
<b>Total</b>	<b>114,8</b>	<b>49,3</b>	<b>135,8</b>	<b>57,5</b>

Les dépôts de garantie sont comptabilisés en passifs financiers. Les garanties bancaires et garanties de maisons-mères n'apparaissent pas au bilan.

Les dépréciations des créances clients ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Total
<b>Valeur au 30 juin 2017<sup>(1)</sup></b>	<b>62,5</b>
Dotations (reprises) nettes	25,0
Reprises utilisées	(0,9)
Variations de change	(0,2)
<b>Valeur au 30 juin 2018<sup>(1)</sup></b>	<b>86,4</b>
Dotations (reprises) nettes	18,8
Reprises utilisées	(0,7)
Variations de change	(0,1)
<b>Valeur au 30 juin 2019</b>	<b>104,4</b>

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15, présenté dans la note 4.1 « Base de préparation des comptes ».

## 7.2.2 Actifs de contrats clients

(en millions d'euros)	Total
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2018<sup>(1)</sup></b>	<b>71,7</b>
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(12,1)
Nouveaux actifs de contrats clients comptabilisés sur la période	24,6
Dépréciations	(5,4)
Ecart de conversion	0,4
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2019</b>	<b>79,2</b>

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15, présenté dans la note 4.1 « Base de préparation des comptes ».

## 7.2.3 Passifs de contrats clients

Les passifs de contrats clients se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2018<sup>(1)</sup></b>	<b>206,6</b>
Consommation de passifs de contrats clients sur la période	(70,9)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	50,5
Ecart de conversion	2,2
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2019</b>	<b>188,5</b>

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15, présenté dans la note 4.1 « Base de préparation des comptes ».

## PRINCIPES COMPTABLES

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des comptes de caisse et des dépôts à vue bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les dépôts à court terme à échéance de moins de trois mois à l'origine, les comptes à terme, ainsi que des parts d'OPCVM facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, la valeur liquidative étant établie et publiée quotidiennement et soumise à un risque négligeable de changement de valeur. Les parts d'OPCVM sous option de juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés dans le résultat financier.

### Dettes financières

Les dettes financières sont constituées d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires et de crédits exports. Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ces coûts sont présentés en frais et primes d'émission et étalés sur la durée de l'emprunt.

### Actifs financiers

A l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, les actifs financiers sont comptabilisés en coût amorti. Une dépréciation est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur. Les titres non consolidés sont valorisés à la juste valeur.

### Passifs financiers

Les dettes locatives reconnues en contrepartie des droits d'utilisation correspondent à la somme des paiements futurs actualisés des contrats de location. Le taux d'actualisation retenu pour évaluer ces dettes est déterminé par contrat en fonction du taux marginal d'endettement estimé de l'entité qui porte le contrat.

Lorsque le Groupe octroie des promesses d'achat fermes ou conditionnelles de leur participation à des actionnaires minoritaires, le montant correspondant des participations ne donnant pas le contrôle est reclassé en passif financier pour la juste valeur de l'engagement. Le passif financier est réévalué à chaque clôture en contrepartie des capitaux propres, en l'absence de précisions apportées par les normes IFRS.

### Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier. Les instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture.

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres, dans les autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global, pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace sont constatées en résultat financier. Le Groupe dispose d'instruments financiers dérivés destinés à couvrir des flux de trésorerie (*forwards* et *forwards KI*) ainsi que l'investissement net de sa filiale mexicaine (*cross currency swap*). Les options *forwards*, *forwards KI*, et la composante taux du *cross currency swap* sont présentées en actif ou passif financier selon la position et la composante change est incluse dans la dette nette du Groupe.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans le résultat au niveau de l'élément couvert.

#### 7.3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2019
Trésorerie	307,3	541,5
Équivalents de trésorerie	426,2	913,8
<b>Total</b>	<b>733,5</b>	<b>1 455,4</b>

### 7.3.2 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Taux	30 juin 2018	30 juin 2019	Échéance
Crédit <i>in fine</i> 2022	Variable	600,0	600,0	31-mars-22
Emprunt obligataire 2020	2,625 %	930,0	-	13-janv-20
Emprunt obligataire 2021	1,125 %	500,0	500,0	23-juin-21
Emprunt obligataire 2022	3,125 %	300,0	300,0	10-oct-22
Emprunt obligataire 2025	2,000 %	-	800,0	02-oct-25
Emprunt obligataire 2027	2,250 %	-	600,0	13-juil-27
Crédits Export ONDD	Variable	118,6	94,9	17-mai-24
<b>Sous-total des dettes (part non courante)</b>		<b>2 448,6</b>	<b>2 894,9</b>	
Frais et primes d'émission		(13,8)	(21,8)	
<b>Total des dettes (part non courante)</b>		<b>2 434,8</b>	<b>2 873,1</b>	
Emprunt obligataire 2019	5,000 %	800,0	-	14 janvier 2019
Emprunt obligataire 2020	2,625 %	-	930,0	14 janvier 2020
Credit Export ONDD		23,7	23,7	
Intérêts courus non échus		37,1	32,3	
<b>Total des dettes (part courante)</b>		<b>860,9</b>	<b>986,0</b>	
<b>Total</b>		<b>3 295,7</b>	<b>3 859,1</b>	

La totalité de l'endettement est libellée en euros.

Le crédit *in fine* et les crédits export ONDD sont assortis d'un covenant financier qui prévoit un rapport entre l'endettement total net et EBITDA inférieur ou égal à 4,0 pour 1. Les covenants des crédits *in fine* prévoient également pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A ou d'Eutelsat Communications. Les obligations sont également assorties d'un covenant bancaire qui prévoit pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A ou d'Eutelsat Communications accompagné d'une dégradation de la notation d'Eutelsat SA. Au 30 juin 2019, le Groupe respecte l'ensemble des covenants bancaires.

Les contrats de crédit ne comportent ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles prévues dans ce type de contrat de prêt) limitant la capacité d'Eutelsat Communications et de ses filiales, notamment à consentir des sûretés, contracter des dettes supplémentaires, céder des actifs, s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) et modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance « Lancement plus un an » pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout autre satellite, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Par ailleurs, le Groupe dispose au 30 juin 2019 de lignes de crédit actives d'un montant total non tiré de 850 millions d'euros (650 millions d'euros au 30 juin 2018). Ces lignes sont assorties de covenants bancaires de même type que ceux existants sur le crédit *in fine* et les crédits export ONDD.

L'échéancier des dettes, hors frais et primes d'émission et intérêts courus non échus, au 30 juin 2019 est le suivant :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Crédit <i>in fine</i>	600,0	-	600,0	-
Crédit Export ONDD	118,6	23,7	94,9	-
Emprunt obligataire 2020	930,0	930,0	-	-
Emprunt obligataire 2021	500,0	-	500,0	-
Emprunt obligataire 2022	300,0	-	300,0	-
Emprunt obligataire 2025	800,0	-	-	800,0
Emprunt obligataire 2027	600,0	-	-	600,0
<b>Total</b>	<b>3 848,6</b>	<b>953,7</b>	<b>1 494,9</b>	<b>1 400,0</b>

### 7.3.3 Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2018 <sup>(1)</sup>	30 juin 2019
Titres de participation non consolidés	2,2	2,2
Instruments financiers	1,2	4,0
Autres actifs financiers	30,9	90,8
<b>Total</b>	<b>34,3</b>	<b>97,0</b>
<i>Dont part courante</i>	<i>16,9</i>	<i>83,4</i>
<i>Dont part non courante</i>	<i>17,4</i>	<i>13,6</i>

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15, présenté dans la note 4.1 « Base de préparation des comptes ».

Au 30 juin 2019, les autres actifs financiers incluent une créance de 67,5 millions d'euros relative au paiement différé d'une partie de la cession de la part du Groupe dans le satellite EUTELSAT 25B.

Les autres passifs financiers se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2018 <sup>(1)</sup>	30 juin 2019
Contrats de location financement	620,1	-
Dettes locatives	-	582,2
Autres créiteurs	101,0	89,6
Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup>	125,6	140,2
Dettes sociales	55,2	56,0
Dettes fiscales	10,9	5,7
<b>Total</b>	<b>912,8</b>	<b>873,7</b>
<i>Dont part courante</i>	<i>216,9</i>	<i>305,9</i>
<i>Dont part non courante</i>	<i>695,8</i>	<i>567,9</i>

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15, présenté dans la note 4.1 « Base de préparation des comptes ».

(2) Voir Note 7.3.5 « Instruments financiers dérivés ».

La variation des dettes locatives sur la période se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	30 juin 2018	Retraitements IFRS 15	Nouveaux contrats	Flux de trésorerie	Effets de change	Variations de juste valeur et autres	30 juin 2019
Satellites	-	620,1	9,3	(82,8)	-	(2,0)	544,6
Immobilier	-	32,7	1,4	(6,0)	0,2	(1,1)	27,2
Autres	-	11,1	-	(0,7)	-	-	10,4
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>663,9</b>	<b>10,7</b>	<b>(89,5)</b>	<b>0,2</b>	<b>(3,1)</b>	<b>582,2</b>

Les dettes locatives comprennent les intérêts courus de 3,2 millions d'euros au 30 juin 2018 et à 2,5 millions d'euros au 30 juin 2019.

### 7.3.4 Dette nette

La dette nette se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2019
<b>Credit in fine</b>	600,0	600,0
<b>Emprunts obligataires</b>	2 530,0	3 130,0
<b>Crédits export ONDD</b>	142,3	118,6
<b>Part change du <i>cross currency swap</i></b>	85,9	99,8
<b>Contrats de location financement</b>	616,8	-
<b>Dettes locatives</b>	-	579,8
<b>Dette brute</b>	<b>3 975,0</b>	<b>4 528,1</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	(733,5)	(1 455,4)
<b>Dette nette</b>	<b>3 241,6</b>	<b>3 072,8</b>

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	Flux de trésorerie	Flux non cash	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2018
<b>Credit in fine</b>	600,0	-	-	-	-	600,0
<b>Emprunts obligataires</b>	2 530,0	-	-	-	-	2 530,0
<b>Crédits export ONDD</b>	166,0	(23,7)	-	-	-	142,3
<b>Part change du <i>cross currency swap</i></b>	102,0	-	-	-	(16,1)	85,9
<b>Contrats de location financement</b>	650,5	(35,7)	2,0	-	-	616,8
<b>Total</b>	<b>4 048,5</b>	<b>(59,4)</b>	<b>2,0</b>	<b>-</b>	<b>10,8</b>	<b>3 975,0</b>

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2018 et le 30 juin 2019 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2018	Flux de trésorerie	Flux non cash	Retraitements IFRS16	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2019
<b>Credit in fine</b>	600,0	-	-	-	-	-	600,0
<b>Emprunts obligataires</b>	2 530,0	600,0	-	-	-	-	3 130,0
<b>Crédits export ONDD</b>	142,3	(23,7)	-	-	-	-	118,6
<b>Part change du <i>cross currency swap</i></b>	85,9	-	-	-	-	13,9	99,8
<b>Contrats de location financement</b>	616,8	-	-	(616,8)	-	-	-
<b>Dettes locatives</b>	-	(88,7)	10,7	660,6	0,2	(3,1)	579,8
<b>Total</b>	<b>3 975,0</b>	<b>487,6</b>	<b>10,7</b>	<b>43,8</b>	<b>0,2</b>	<b>10,8</b>	<b>4 528,1</b>

Les flux de trésorerie de 600 millions d'euros sur les emprunts obligataires correspondent aux deux émissions obligataires d'octobre 2018 et juin 2019 pour un montant global de 1 400 millions d'euros et au remboursement de l'emprunt obligataire échu en 2019 pour 800 millions d'euros.

### 7.3.5 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une évaluation par un expert indépendant qui est rapprochée des valorisations transmises par les contreparties bancaires. Le tableau ci-après présente les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés par type de contrat :



(en millions d'euros)	Notionnels		Justes valeurs		Variation de juste valeur sur la période	Impact résultat (hors coupons)	Impact capitaux propres (hors coupons)
	30 juin 2018	30 juin 2019	30 juin 2018	30 juin 2019			
Vente à terme synthétique à barrière activante (Eutelsat S.A.)	255,4	237,3	(8,0)	0,1	8,1	-	8,1
Cross Currency Swap	500,0	500,0	(72,1)	(97,6)	(25,4)	-	(25,4)
<b>Total des instruments de change</b>	<b>755,4</b>	<b>737,3</b>	<b>(80,1)</b>	<b>(97,5)</b>	<b>(17,4)</b>	-	<b>(17,4)</b>
Swap pré-hedge	1 300,0	500,0	(44,2)	(42,1)	2,1	(4,8)	6,9
Swap de taux	-	500,0	-	3,3	3,3	3,3	-
<b>Total des instruments de taux d'intérêt</b>	<b>1 300,0</b>	<b>1 000,0</b>	<b>(44,2)</b>	<b>(38,7)</b>	<b>5,4</b>	<b>(1,5)</b>	<b>6,9</b>
<b>Total instruments financiers dérivés</b>			<b>(124,3)</b>	<b>(136,2)</b>	<b>(12,0)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>(10,5)</b>

Au 30 juin 2019, le montant cumulé des justes valeurs des instruments financiers dérivés ressort en positif pour 4,0 millions d'euros et en négatif pour 140,2 millions d'euros (voir Note 7.3.3 « Actifs et passifs financiers »).

Les coupons des instruments de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés directement en résultat. La variation comptabilisée en capitaux propres au titre de ces instruments correspond à la variation de juste valeur hors coupon. Les coupons du *cross currency swap* qualifié de couverture d'investissement net à l'étranger, ainsi que la variation de juste valeur hors-coupon, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

La juste valeur et les échéances des instruments dérivés qualifiés de couverture se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2019						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(97,5)	(97,5)	-	-	-	-	-
Couverture du risque de taux	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total net au 30 juin 2019</b>	<b>(97,5)</b>	<b>(97,5)</b>	-	-	-	-	-

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2018						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(80,1)	(8,0)	(72,1)	-	-	-	-
Couverture du risque de taux	(44,2)	(36,4)	(7,7)	-	-	-	-
<b>Total net au 30 juin 2018</b>	<b>(124,3)</b>	<b>(44,4)</b>	<b>(79,8)</b>	-	-	-	-

### 7.3.6 Gestion des risques

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le *risque de change et de taux d'intérêt*. Pour y faire face, le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change.

#### Risque de change

Par ses opérations de vente de capacité satellitaire, le Groupe est principalement receveur de devises, et majoritairement de dollar U.S. Le Groupe est donc majoritairement exposé au risque de change dollar U.S./euro.

Afin de se couvrir contre les risques liés à la fluctuation des taux de change, le Groupe peut être amené à utiliser des ventes à terme ou des ventes à termes synthétiques à barrière activante de dollars U.S. contre euros, exercées ou non en fonction du taux de change à leur date d'expiration. Le Groupe ne peut néanmoins garantir qu'il parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en dollar U.S. Par ailleurs, afin de couvrir le risque de conversion, le Groupe peut également avoir recours à la création de passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs. Parmi les instruments de couverture utilisés, le Groupe peut avoir recours à des produits dérivés de change (*cross currency swaps*) documentés en couverture d'investissement net à l'étranger. Le Groupe a ainsi mis en place un swap de devises euro dollar U.S. pour un notionnel de 500 millions d'euros afin de couvrir son investissement net dans sa filiale mexicaine.

Compte tenu de son exposition au risque de change, le Groupe estime qu'une hausse de 15% de la valeur du taux dollar U.S./euro générerait (hors instruments de change) une baisse du chiffre d'affaires de 68 millions d'euros et une baisse des charges opérationnelles de 10 millions d'euros. Elle entraînerait également une variation négative de 215 millions d'euros de la réserve de conversion du Groupe et une hausse de 77 millions d'euros sur la part change du *cross currency swap* comptabilisée en dettes financières.

### Risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt en conservant une partie de sa dette à taux fixe (emprunts obligataires d'Eutelsat S.A.) et si nécessaire par une politique de couverture ou de pré-couverture.

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe au 30 juin 2019, une augmentation de dix points de base (+ 0,1%) du taux d'intérêt EURIBOR aurait un impact négligeable sur la charge d'intérêts et la réévaluation des instruments financiers entraînant un impact sur le compte de résultat. Elle se traduirait par une variation positive de 0,1 million d'euros des capitaux propres, liée à la variation de juste valeur efficace des instruments de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs.

### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée.

Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat.

Au 30 juin 2019, le risque de contrepartie n'est pas significatif sur ces opérations.

### Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque de liquidité en tenant compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires *in fine*, de lignes de crédit bancaire *revolving*, d'emprunts obligataires et de contrats de location de satellites.

La maturité contractuelle de la dette du Groupe se présente comme suit :

Au 30 juin 2018 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Echéancier au 30 juin 2018					
			juin-19	juin-20	juin-21	juin-22	juin-23	Au-delà de 5 ans
<b>Term loan</b>	(598,3)	(620,3)	(5,4)	(5,4)	(5,4)	(604,1)	-	-
Emprunts obligataires	(2 522,7)	(2 682,6)	(879,4)	(969,4)	(515,0)	(9,4)	(309,4)	-
Crédit Export ONDD	(137,5)	(148,7)	(25,9)	(25,2)	(24,9)	(24,6)	(24,3)	(24,0)
Contrats de location financement	(616,8)	(748,0)	(88,2)	(82,6)	(67,4)	(85,2)	(53,8)	(370,8)
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	(125,5)	(125,5)	(45,7)	(79,8)	-	-	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>(4 000,8)</b>	<b>(4 325,1)</b>	<b>(1 044,6)</b>	<b>(1 162,4)</b>	<b>(612,7)</b>	<b>(723,3)</b>	<b>(387,4)</b>	<b>(394,8)</b>
Autres passifs financiers	(104,3)	(104,3)	(16,9)	(87,4)	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>(4 105,1)</b>	<b>(4 429,4)</b>	<b>(1 061,5)</b>	<b>(1 249,8)</b>	<b>(612,7)</b>	<b>(723,3)</b>	<b>(387,4)</b>	<b>(394,8)</b>
Instruments dérivés change <sup>(1)</sup>	1,2	1,2	1,2	-	-	-	-	-
Actifs financiers <sup>(2)</sup>	33,2	33,2	15,7	17,5	-	-	-	-
Trésorerie	307,3	307,3	307,3	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	426,2	426,2	426,2	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>767,9</b>	<b>767,9</b>	<b>750,4</b>	<b>17,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Position nette</b>	<b>(3 337,2)</b>	<b>(3 661,5)</b>	<b>(311,1)</b>	<b>(1 232,5)</b>	<b>(612,7)</b>	<b>(723,3)</b>	<b>(387,4)</b>	<b>(394,8)</b>

(1) Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

(2) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15, présenté dans la note 4.1 « Base de préparation des comptes ».

Au 30 juin 2019 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Echéancier au 30 juin 2019					Au-delà de 5 ans
			juin-20	juin-21	juin-22	juin-23	juin-24	
<i>Term loan</i>	(598,3)	(620,7)	(6,9)	(6,9)	(606,9)	-	-	-
Emprunts obligataires	(3 113,5)	(3 423,2)	(985,4)	(544,5)	(38,9)	(338,9)	(29,5)	(1 486,0)
Crédit Export ONDD	(114,6)	(122,8)	(25,2)	(24,9)	(24,6)	(24,3)	(24,0)	-
Dettes locatives	(579,7)	(579,7)	(74,4)	(64,1)	(51,7)	(50,2)	(46,0)	(293,3)
Instruments dérivés qualifiés <sup>(2)</sup>	(98,2)	(98,2)	(98,2)	-	-	-	-	-
Instruments dérivés non qualifiés <sup>(1) (2)</sup>	(42,1)	(42,1)	(42,1)	-	-	-	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>(4 546,4)</b>	<b>(4 886,7)</b>	<b>(1 232,2)</b>	<b>(640,4)</b>	<b>(722,1)</b>	<b>(413,4)</b>	<b>(99,5)</b>	<b>(1 779,3)</b>
Autres passifs financiers	(151,3)	(151,3)	(90,5)	(60,8)	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>(4 697,7)</b>	<b>(5 038,0)</b>	<b>(1 322,7)</b>	<b>(701,2)</b>	<b>(722,1)</b>	<b>(413,4)</b>	<b>(99,5)</b>	<b>(1 779,3)</b>
Instruments dérivés qualifiés <sup>(2)</sup>	0,7	0,7	0,7	-	-	-	-	-
Instruments dérivés non qualifiés <sup>(1)</sup>	3,3	3,3	3,3	-	-	-	-	-
Actifs financiers	93,0	93,0	79,4	13,6	-	-	-	-
Trésorerie	541,5	541,5	541,5	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	913,8	913,8	913,8	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>1 552,3</b>	<b>1 552,3</b>	<b>1 538,7</b>	<b>13,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Position nette</b>	<b>(3 145,4)</b>	<b>(3 485,7)</b>	<b>216,0</b>	<b>(687,6)</b>	<b>(722,1)</b>	<b>(413,4)</b>	<b>(99,5)</b>	<b>(1 779,3)</b>

(1) Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

(2) Dont 37,7 millions d'euros étalés en charges d'intérêt sur 8 ans.

## 7.4 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif financier pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

## 7.4.1 Juste valeur des actifs

Les tableaux suivants ventilent chaque actif composé d'instruments financiers en indiquant sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2018 <sup>(1)</sup>			
		Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	Juste valeur au 30 juin 2018
<b>Actifs financiers non courants</b>					
Prêts et avance à long terme	42,1	42,1	-	-	42,1
Actifs sur contrats clients non courants	24,7	24,7	-	-	24,7
<b>Actifs financiers courants</b>					
Créances clients	296,8	296,8	-	-	296,8
Actifs sur contrats clients courants	46,9	46,9	-	-	46,9
Autres créances	29,9	29,9	-	-	29,9
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	1,2	-	1,2	-	1,2
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Trésorerie	307,2	307,2	-	-	307,2
Equivalent de trésorerie <sup>(3)</sup>	426,2	-	-	426,2	426,2

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités de l'effet rétrospectif de l'application d'IFRS 15, présenté dans la note 4.1 « Base de préparation des comptes ».

(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

(3) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2019			
		Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	Juste valeur au 30 juin 2019
<b>Actifs financiers non courants</b>					
Prêts et avance à long terme	43,8	43,8	-	-	43,8
Actifs sur contrats clients non courants	30,2	30,2	-	-	30,2
<b>Actifs financiers courants</b>					
Créances clients	284,7	284,7	-	-	284,7
Actifs sur contrats clients courants	49,0	49,0	-	-	49,0
Autres créances	25,5	25,5	-	-	25,5
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	0,7	-	0,7	-	0,7
Non qualifiés de couverture	3,3	-	-	3,3	3,3
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Trésorerie	541,5	541,5	-	-	541,5
Equivalent de trésorerie <sup>(2)</sup>	913,8	-	-	913,8	913,8

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

A l'exception des instruments financiers dérivés, la valeur comptable des actifs constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

## 7.4.2 Juste valeur des passifs

Les tableaux suivants ventilent chaque passif composé d'instruments financiers en indiquent sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2018				Juste valeur au 30 juin 2018
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts à taux variable	735,8	735,8	-	-	735,8
Emprunt obligataire <sup>(1)</sup>	2 522,7	2 522,7	-	-	2 620,3
Emprunts à taux fixe	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>					
Non courants	615,9	615,9	-	-	615,9
Courants	105,1	105,1	-	-	105,1
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	125,6	-	125,6	-	125,6
Fournisseurs et comptes rattachés	56,3	56,3	-	-	56,3
Dette sur immobilisations	62,7	62,7	-	-	62,7

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2019				Juste valeur au 30 juin 2019
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts à taux variable	712,9	712,9	-	-	712,9
Emprunt obligataire <sup>(1)</sup>	3 113,5	3 113,5	-	-	3 213,7
Emprunts à taux fixe	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>					
Non courants	567,9	567,9	-	-	567,9
Courants	103,9	103,9	-	-	103,9
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	98,2	-	98,2	-	98,2
Non qualifiés de couverture	42,1	-	-	42,1	42,1
Fournisseurs et comptes rattachés	61,7	61,7	-	-	61,7
Dette sur immobilisations	62,8	62,8	-	-	62,8

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

A l'exception des emprunts obligataires et des instruments financiers dérivés, la valeur comptable des passifs financiers constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Les justes valeurs des emprunts obligataires de niveau 1 (prix coté sur un marché) se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2019
Emprunt obligataire 2019	821,1	-
Emprunt obligataire 2020	959,6	937,0
Emprunt obligataire 2021	508,8	510,0
Emprunt obligataire 2022	330,8	329,6
Emprunt obligataire 2025	-	824,0
Emprunt obligataire 2027	-	613,1
<b>Total</b>	<b>2 620,3</b>	<b>3 213,7</b>

## 7.5 CAPITAUX PROPRES

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés à des augmentations ou réduction de capital sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

#### Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### 7.5.1 Capital social

Au 30 juin 2019, le capital social d'Eutelsat Communications S.A. est composé de 232 774 635 actions, d'une valeur nominale de 1 euro.

À cette même date, le Groupe détient 223 296 actions propres d'un montant de 3,6 millions d'euros acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité (201 000 actions d'un montant de 3,4 millions d'euros au 30 juin 2018) et 105 068 de propres actions, d'un montant de 1,7 millions d'euros acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites (105 068 actions d'un montant de 2,2 millions d'euros au 30 juin 2018). L'ensemble de ces actions est présenté en déduction des capitaux propres.

### 7.5.2 Dividendes

Le 8 novembre 2018, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte ont décidé de distribuer un montant brut de 1,27 euro par action, soit un montant total de 295,3 millions d'euros totalement prélevé sur le résultat de l'exercice clos au 30 juin 2018.

Le montant de la distribution proposé à l'Assemblée Générale du 7 novembre 2019 au titre de l'exercice clos au 30 juin 2019 est de 295,3 millions d'euros, soit 1,27 euro par action.

### 7.5.3 Variation de la réserve de réévaluation des instruments dérivés

La réserve de réévaluation des instruments dérivés qualifiés de couverture a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b>(29,6)</b>
Variations de juste valeur en capitaux propres recyclables en résultat	(32,3)
<b>Solde au 30 juin 2019</b>	<b>(61,9)</b>

## 7.5.4 Réserves de conversion

La réserve de conversion a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b>140,2</b>
Variation nette sur la période	17,7
<b>Solde au 30 juin 2019</b>	<b>157,9</b>

La principale devise générant des écarts de conversion est le dollar US.

La réserve de conversion au 30 juin 2019 inclut (97,6) millions d'euros au titre du *cross currency swap* documenté en couverture d'investissement net à l'étranger (cf. Note 7.3.5 « Instruments financiers dérivés »).

## 7.6 PROVISIONS

### PRINCIPES COMPTABLES

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières.

L'évolution des provisions entre le 30 juin 2018 et le 30 juin 2019 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2018	Reprise		Reclassement	Constat en capitaux propres	30 juin 2019
		Dotation	Utilisée			
Garantie financière donnée à un fonds de pension	75,5	1,4	-	-	23,2	100,1
Indemnités de départ en retraite	15,3	1,3	(0,4)	0,0	(0,8)	15,4
Autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>(1)</sup>	7,2	-	(0,2)	(0,5)	0,1	6,6
<b>Total avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>98,0</b>	<b>2,7</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>0,1</b>	<b>122,1</b>
Litiges commerciaux, salariaux et fiscaux	29,8	4,7	(5,2)	(12,6)	0,2	17,0
Autres	9,9	-	-	(2,1)	-	7,8
<b>Total provisions</b>	<b>137,6</b>	<b>7,4</b>	<b>(5,8)</b>	<b>(15,2)</b>	<b>0,3</b>	<b>146,9</b>
<i>Dont part non courante</i>	<i>107,1</i>					<i>130,8</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>30,5</i>					<i>16,1</i>

(1) Les autres avantages postérieurs à l'emploi concernent essentiellement des indemnités de fin de contrat dans diverses filiales.

### 7.6.1 Garantie financière donnée à un fonds de pension

Eutelsat S.A. a donné une garantie financière au fonds de pension en charge du régime de retraite mis en place par l'Organisation Inter Gouvernementale (OIG) lors de l'apport par cette dernière de son activité opérationnelle à Eutelsat S.A. en 2001. Ce régime de retraite à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement à l'apport. La garantie financière octroyée par Eutelsat S.A. est évaluée et comptabilisée de manière similaire à un engagement de retraite à prestations définies bien que le Groupe n'ait pas repris directement les engagements souscrits auprès de l'OIG au plan juridique. Cette garantie peut être exercée à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs.

En 2017, la garantie financière a été appelée pour un montant de 35,9 millions d'euros sur la base des projections de déficit du régime et un accord a été conclu avec le fonds de pension pour neuf paiements de 4,0 millions d'euros répartis entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2025. Ces paiements pourront évoluer en fonction des futures situations financières établies annuellement.

L'évolution des obligations et des actifs du régime entre le 30 juin 2018 et le 30 juin 2019 se présente comme suit:

(en millions d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2019
<b>Valeur actualisée des obligations à l'ouverture</b>	<b>216,5</b>	<b>215,8</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	4,0	3,7
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes	1,7	25,3
Prestations versées	(6,3)	(6,2)
<b>Valeur actualisée des obligations à la clôture</b>	<b>215,8</b>	<b>238,7</b>

(en millions d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2019
<b>Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture</b>	<b>136,9</b>	<b>136,4</b>
Rendement attendu des actifs du régime	2,5	2,4
Écarts actuariels : gains/(pertes)	(0,7)	2,1
Contributions versées	4,0	-
Prestations versées	(6,3)	(6,2)
<b>Juste valeur des actifs du fonds à la clôture</b>	<b>136,4</b>	<b>134,6</b>

La durée moyenne pondérée des obligations est de 18 ans.

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par Eutelsat S.A. Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à 1,8 million d'euros et 4,4 millions d'euros aux 30 juin 2018 et 2019, respectivement.

Les évaluations actuarielles ont été réalisées sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2018	30 juin 2019
Taux d'actualisation	1,75%	1,05%
Taux d'augmentation des pensions	1,75%	1,75%

Une baisse de 50 points de base des taux d'actualisation entraînerait une augmentation de la provision de 21,7 millions d'euros.

Les provisions ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2019
<b>Provision à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>71,6</b>	<b>75,5</b>
Charge nette comptabilisée en résultat	1,4	1,4
(Gains) / pertes actuarielles	2,4	23,2
Contributions versées	(4,0)	-
Dettes courantes et non courantes	4,0	-
<b>Provision à la clôture de l'exercice</b>	<b>75,5</b>	<b>100,1</b>



## PRINCIPES COMPTABLES

Les régimes de retraite du Groupe sont constitués de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées en « Charges de personnel » sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services sont rendus par les bénéficiaires des régimes.

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe s'est engagé à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations. L'évaluation de ces prestations s'effectue sur la base de la méthode actuarielle des *unités de crédit projetées* consistant à projeter les montants des paiements futurs attendus sur la base d'hypothèses démographiques (rotation du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite) et financières (augmentation des salaires et actualisation). La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en « Charges de personnel » et les effets de l'actualisation dans le résultat financier. Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou des écarts d'expérience sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

### Régimes à prestations définies

Les engagements de retraite à prestations définies du Groupe sont principalement constitués du régime d'indemnités de départ en retraite des salariés d'Eutelsat S.A.

Aux 30 juin 2018 et 2019, la situation du régime se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2019
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	14,8	15,3
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,0	1,0
Coût financier	0,2	0,2
Écarts actuariels	(0,7)	(0,8)
Indemnités versées	(0,4)	(0,4)
Valeur actualisée des obligations à la clôture	14,9	15,3

La durée moyenne pondérée des obligations est de 12 ans.

L'évaluation actuarielle effectuée a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2018	30 juin 2019
Taux d'actualisation	1,45%	1,05%
Taux d'augmentation des salaires	2,0%	2,0%

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'obligations privées de première catégorie (AA et AAA) d'une durée cohérente avec celle du régime valorisé.

### Régimes à cotisations définies

Les cotisations patronales versées au régime de retraite obligatoire en France au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 8,2 millions d'euros et 8,0 millions d'euros aux 30 juin 2018 et 2019 respectivement.

Les salariés, à l'exception des mandataires sociaux salariés, bénéficient par ailleurs d'une retraite sur-complémentaire par capitalisation, à contributions définies, financée par des cotisations salariales et patronales égales à 6% du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale française. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 2,3 millions d'euros et 1,9 million d'euros aux 30 juin 2018 et 2019 respectivement.

## PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et des litiges commerciaux. Le Groupe exerce son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et constitue une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressources. Dans les cas jugés sans fondement ou trop peu étayés, aucune provision n'a été comptabilisée.

La société Eutelsat S.A., appartenant au groupe d'intégration fiscale dont Eutelsat Communications S.A. est la société mère intégrante, a fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité sur les exercices clos aux 30 juin 2012, 2013 et 2014. En décembre 2016, elle a reçu une proposition de rehaussement relative aux exercices clos aux 30 juin 2013 et 2014. Suite à l'exercice de recours précontentieux et aux discussions qui s'en sont suivies, les montants réclamés par l'administration fiscale ont été sensiblement réduits. Un désaccord persiste sur certains rehaussements, sur lesquels Eutelsat estime disposer d'arguments solides en défense. De ce fait, à la date d'arrêté des comptes au 30 juin 2019, aucune provision n'a été comptabilisée au regard de ces deux rehaussements.

Une procédure de vérification de comptabilité de la société Eutelsat S.A. au titre des exercices clos aux 30 juin 2016 et 2017 est actuellement en cours.

## 7.7 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

### PRINCIPES COMPTABLES

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilantiel du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2018 et le 30 juin 2019 :

(en millions d'euros)	30 juin 2018 <sup>(1)</sup>	Variation de change et reclassements	Résultat de la période	Consolidé en capitaux propres	30 juin 2019
<b>Impôts différés actifs</b>					
Instruments financiers dérivés	39,7	(0,1)	(2,9)	(6,7)	29,9
Déficits reportables	30,7	(3,7)	(8,9)	-	18,1
Provisions client	25,2	(0,1)	0,9	-	26,0
Garantie financière donnée au fonds de pension	13	-	0,5	6,0	19,5
Provisions pour risques et charges	6,9	-	(2,5)	-	4,4
Autres	7,4	1,6	4,1	-	13,1
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>122,9</b>	<b>(2,3)</b>	<b>(8,8)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>111,1</b>
<b>Impôts différés passifs</b>					
Actifs incorporels	(87,9)	24,3	9,9	-	(53,7)
Actifs corporels	(295,5)	25,4	31,5	-	(238,6)
Autres	0,2	(49,5)	4,0	(0,1)	(45,4)
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>(383,2)</b>	<b>0,2</b>	<b>45,4</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(337,6)</b>
<b>Position nette active / (passive)</b>	<b>(260,3)</b>	<b>(2,1)</b>	<b>36,6</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(226,5)</b>
<b>Reflété comme suit dans les comptes :</b>					
Impôts différés actifs	4,5				2,7
Impôts différés passifs	264,8				(229,1)
<b>Total</b>	<b>(260,3)</b>				<b>(226,4)</b>

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités des éléments présentés dans la note 4.1 « Base de préparation des comptes ».

L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées.

Les impôts différés passifs portent essentiellement sur les différences temporelles taxables générées par :

- la comptabilisation à la juste valeur des contrats clients et relations associées et des autres immobilisations incorporelles dans le cadre des acquisitions d'Eutelsat S.A. et de Satmex ;
- les amortissements accélérés pratiqués sur les satellites au niveau fiscal.

L'échéancier de recouvrement des actifs d'impôts différés sur déficits reportables est présenté dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Echéanciers des pertes fiscales reportables activées	104,8	33,9	-	63,2	7,7
<b>Total</b>	<b>104,8</b>	<b>33,9</b>	<b>-</b>	<b>63,2</b>	<b>7,7</b>

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un stock de pertes fiscales reportables non reconnues pour un montant de 114,0 millions d'euros au 30 juin 2019 (81,8 millions d'euros au 30 juin 2018) dont les dates d'expiration sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Dates d'expiration des pertes fiscales reportables non reconnues	114,0	-	0,3	4,4	109,3
<b>Total</b>	<b>114,0</b>	<b>-</b>	<b>0,3</b>	<b>4,4</b>	<b>109,3</b>

## NOTE 8. PARTIES LIEES

Les parties liées sont composées :

- des actionnaires directs ou indirects, et leurs filiales, qui exercent une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 20 % ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'administration d'une entité du Groupe ;
- des actionnaires minoritaires des entités que le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale ;
- des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation qu'il comptabilise par la méthode de la mise en équivalence ; et
- des principaux dirigeants.

### 8.1 Principaux dirigeants

Le Groupe considère que la notion de principaux dirigeants regroupe, dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat, le Comité exécutif présidé par le Directeur Général ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations allouées au Comité exécutif se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2019
Rémunérations <sup>(1)</sup>	6,2	8,1
<b>Total avantages court terme</b>	<b>6,2</b>	<b>8,1</b>
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	0,03	0,03
Paielements fondés sur les actions <sup>(3)</sup>	0,7	0,8
<b>Total avantages long terme</b>	<b>0.73</b>	<b>0.83</b>

(1) Elles incluent les salaires bruts y compris part variable, les primes, les avantages en nature, l'intéressement, la participation et les charges sociales versés.

(2) Ils correspondent au coût des services passés des régimes de retraite à prestations définies.

(3) Ils correspondent à la charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations en actions.

En cas de fin de mandat du Directeur général et de l'un des Directeurs généraux délégués, il est prévu un engagement de non concurrence, rémunéré par le versement pendant 18 mois de 50% de la rémunération fixe. Cet engagement prévoit que le Directeur général et le Directeur général délégué s'abstiennent pendant cette durée de travailler directement ou indirectement pour tout opérateur de satellites.

Les rétributions des membres du Conseil d'administration perçues au titre de l'exercice clos au 30 juin 2019 s'élèvent à 1,0 million d'euros (0,8 million d'euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2018).

### 8.2 Autres parties liées

Les transactions avec les parties liées autres que les principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2019
Chiffre d'affaires	13,8	27,2
Résultat financier	14,5	14,0
Créances brutes (y compris factures à établir)	0,6	11,0
Dettes (y compris factures à recevoir)	540,6	585,9

Le chiffre d'affaires porte sur la fourniture de services liés au suivi et au contrôle des satellites.

Les dettes comprennent les contrats de location au titre des satellites Express AT1, Express AT2, Express AM6 et Eutelsat 36C.

## NOTE 9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Le 2 juillet 2019, Eutelsat a pris une participation de près de 20% au capital de Broadpeak, un des leaders des solutions de distribution de contenus vidéo. Cette opération permettra aux deux groupes de mettre en commun leurs moyens technologiques pour élargir leurs portefeuilles de services respectifs auprès des opérateurs télécoms, des groupes de médias et des fournisseurs de contenus et de développer de nouvelles solutions permettant l'intégration du satellite à la nouvelle génération 5G de réseaux mobiles. L'investissement d'Eutelsat, sous forme d'actions et d'obligations convertibles, représente un montant de l'ordre de 10 millions d'euros.

## NOTE 10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	EY				Mazars			
	Montant N	%	Montant N-1	%	Montant N	%	Montant N-1	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels consolidés</b>								
Eutelsat Communications	165	24%	163	25%	165	25%	168	28%
Filiales	453	65%	492	73%	425	65%	430	70%
<b>Sous-total</b>	<b>618</b>	<b>89%</b>	<b>655</b>	<b>98%</b>	<b>590</b>	<b>91%</b>	<b>598</b>	<b>98%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
Eutelsat Communications	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales	79	11%	12	2%	61	9%	13	2%
<b>Sous-total</b>	<b>79</b>	<b>11%</b>	<b>12</b>	<b>2%</b>	<b>61</b>	<b>9%</b>	<b>13</b>	<b>2%</b>
<b>Total</b>	<b>697</b>	<b>100%</b>	<b>667</b>	<b>100%</b>	<b>651</b>	<b>100%</b>	<b>610</b>	<b>100%</b>

Les services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement à l'émission de lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires.